

Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Daniel LEROY - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Dominique SCHAFFHAUSER - Dominique HEROLD - Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI - Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO - Clara BEAUFRAND - Sébastien LIGIBEL - Mireille WEISS - Nathalie PEREZ - Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Sandrine MEYER - Alexis STRUSS - Daniel OUGIER - Corinne BUEB - Christelle OHRESSER - Jean-Marie MULLER

Pouvoirs :

Patrice DUSSEL donne pouvoir à Alexis STRUSS
Emmanuel AQUINO donne pouvoir à Nathalie PEREZ
Danièle ARNOLD donne pouvoir à Mireille WEISS
Claude KLINGER-ZIND donne pouvoir à Christelle OHRESSER
Dominique CHERY donne pouvoir à Jean-Marie MULLER

Date de convocation : jeudi 13 juin 2024

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Votants : 29

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je vous adresse mes très cordiales salutations. Nous venons de visiter le futur périscolaire. Vous avez pu voir l'ampleur du bâtiment. Nous referons une nouvelle visite fin septembre quand les travaux seront encore beaucoup plus avancés puisque notre objectif est d'ouvrir après les vacances de la Toussaint. L'inauguration aurait lieu le 16 au matin et les portes ouvertes l'après-midi de manière à ce que la population puisse venir visiter cette belle structure.

Les excusés sont : Madame ARNOLD donne pouvoir à Madame WEISS. Monsieur DUSSEL donne pouvoir à Monsieur STRUSS. Monsieur AQUINO donne pouvoir à Madame PEREZ. Monsieur KLINGER-ZIND donne pouvoir à Madame OHRESSER et Monsieur CHERY donne pouvoir à Monsieur MULLER.

Je voudrais saluer Monsieur BUOB du cabinet BUOB qui est venu nous présenter le projet de la gendarmerie et je vous remercie d'être présent. Je remercie aussi Monsieur CONTE qui vous montrera le projet de réaménagement de la place de la mairie à Logelbach. Et je salue bien entendu la presse qui est toujours fidèle à Wintzenheim. Merci.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Luca BASSO est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 20 juin 2024.**

Présentation du projet de construction de la nouvelle gendarmerie suite aux résultats du concours de maîtrise d'œuvre

Présentation du projet de la nouvelle gendarmerie par Monsieur Jérémy BUOB de BUOB Architectes.

Nous allons maintenant donner la parole à Monsieur BUOB pour la présentation de la nouvelle gendarmerie qui sera implanté sur la site Brame.

Monsieur BUOB : Bonjour à tous et merci de m'accueillir pour cette présentation. Je vais essayer de vous résumer assez brièvement le parti pris pour répondre au concours qui a eu lieu il y a quelques mois maintenant. Le projet de la nouvelle gendarmerie est constitué de deux entités principales : 19 logements pour les gendarmes qui travailleront sur le site et le bâtiment de bureaux, d'accueil du public constitué également d'un service de police judiciaire.

Je vais d'abord vous présenter le site qui se situe à l'angle de la route de Rouffach et du chemin qui se dirige vers l'ouest en direction des Vosges.

On a fait le choix d'une implantation du bâtiment avec les bureaux, la police judiciaire et les locaux techniques le long de la route de Rouffach. Ce qui permet de mettre plus en retrait et plus au calme l'ensemble des bâtiments qui sont destinés aux logements.

La particularité de ce concours, c'est que le programme qui est édité par le service Immobilier de la gendarmerie est vraiment très strict et on nous a demandé de ne pas déroger à tout un ensemble de règles. C'est ce qui a aussi fait que certains choix ont été réalisés pour appliquer strictement le programme.

Notre choix était de créer un parvis au niveau de l'angle des deux rues pour l'accueil du public qui distribue derrière l'ensemble des bureaux directement en lien avec cette zone-là. Un accueil plus technique pour les véhicules de services était demandé sur la rue opposée à celui de l'entrée pour les logements. On a trois zones d'entrée : une pour le public, une plutôt de service et une pour les logements et les habitants du site.

Cela est le prérequis qui a défini l'implantation des éléments et du programme dans la parcelle.

Vous avez ici la clôture qui est assez imposante, qui est demandée, très normée, qui doit être très opaque par rapport à l'extérieur pour des questions de sécurité pour éviter qu'il y ait des intrusions ou d'autres éléments perturbateurs.

La seule zone un peu plus ouverte mais dans les tolérances du programme, c'est vraiment la clôture qui est au niveau du sas qui elle, laisse une légère transparence sur l'accueil du planton à l'arrière.

A l'ouest, il y a les logements. Vous voyez qu'on a réinterprété des bâtiments avec une typologie plutôt traditionnelle avec des toits en pente, des tuiles de terre cuite.

La volonté était d'avoir trois pignons avec plutôt une expression minérale et un quatrième qui réinterprète les granges alsaciennes qui est plus en ossature bois avec toute une série en modénature en bois qui s'ouvrent vers l'ouest, vers les Vosges pour offrir des espaces extérieurs à l'ensemble des logements que ce soit en rez-de-chaussée avec des jardins ou par des grandes terrasses à l'étage.

Il était demandé aussi au programme que l'expression des deux sous-programmes, celui des logements et celui du bâtiment de bureaux soient expressément différents et qu'il y ait un contraste entre les deux. Pour que les gendarmes qui vivent à l'année dans leur lieu de travail puissent avoir des ambiances qui soient différenciées entre leur temps de travail et leur temps de repos.

C'est pour cela aussi que le bâtiment de la gendarmerie a un aspect plus austère, plus sériel par les ouvertures qui se répètent, une toiture terrasse qui est végétalisée, une façade en briques plutôt claire. Un bâtiment assez austère qui représente le caractère militaire et institutionnel du lieu.

On a cherché à contraster justement avec les logements qui eux aussi sont assez normés dans la demande et où on a essayé d'offrir un maximum d'espace extérieur comme évoqué tout à l'heure.

Tous les logements du rez-de-chaussée ont un jardin.

Tous les logements qu'ils soient au rez de chaussée ou en R+1 fonctionnent en duplex.

Les rez de chaussée ont tous une unité de vie avec le séjour, une cuisine, une chambre, une salle de bain, des sanitaires. Des espaces de rangement à l'extérieur sont en complément.

A l'étage les chambres et inversement au R+1, nous avons l'accès qui se fait par l'escalier extérieur qui était une demande du programme de ne pas avoir de cage d'escalier intérieure et pas de communs. Les logements avec les pièces de vie s'ouvrent sur la terrasse.

Au R+2, nous avons les pièces de sommeil qui sont liées au R+1.

Tous les logements ont un extérieur le plus qualitatif possible. Soit un jardin, soit une grande terrasse et tous fonctionnent sous le principe d'un duplex.

Ce principe du duplex a également l'avantage de séparer la zone jour de la zone nuit au maximum. Les gendarmes peuvent être appelés à intervenir dans la nuit ou à des moments où il faudrait éviter de réveiller l'ensemble de la famille. Ce choix le permet encore plus facilement.

Vous voyez là une vue intérieure de l'ambiance que l'on cherche à réaliser et à retrouver au niveau du cœur de l'îlot et pour faire cela, si je reviens sur le plan du rez de chaussée, par rapport à l'accès qui se fait sur le chemin latéral, on a pris le parti de regrouper l'ensemble des parkings dans une seule zone pour limiter au maximum la minéralisation de la parcelle et de limiter les nuisances des voitures qui peuvent venir à proximité des logements. On offre toute une série de cheminements apaisés entre les 6 bâtiments qui fonctionnent tous en lien avec les jardins.

Il y a vraiment une gradation de l'espace semi-public, privé et les entre-deux que sont les jardins, les zones de caves extérieures, de rangement de vélo également.

On a essayé d'apporter des éléments qui peuvent, dans le cadre du programme toujours aider au bien-vivre dans ce lieu.

On nous a expressément demandé de ne pas faire trop de zones qui soient non dédiées. On a quand même créé une zone centrale à l'ouest de la parcelle qui permet le regroupement des différentes familles à un certain moment pour des activités soit des enfants soit pour se regrouper, pour manger à certains moments ensemble en extérieur ou autre.

C'est en interviewant dans plusieurs casernes que nous nous sommes rendu compte que souvent une partie de la famille passait beaucoup de temps dans ces lieux sans avoir de lieu dédié en extérieur et ça pouvait être un problème.

Une barrière assez franche se situe entre la zone « habitation » et la zone « gendarmerie » avec le local technique et le garage qui mesure 4.5 m de haut et qui fait ainsi barrière pour éviter aussi qu'il y ait des vues entre les logements et l'accès police judiciaire et permettre une certaine intimité dans un sens comme dans l'autre.

La cour de service se retourne autour du bâtiment.

Des parkings publics extérieurs et à chaque fois cette clôture encercle l'ensemble du programme pour des raisons de sécurité.

C'est le projet tel qu'il a été présenté pour le rendu du concours pour lequel on a été désigné lauréat du concours.

Suite à cela nous avons eu une première réunion de mise au point de l'esquisse avec la maîtrise d'ouvrage et les services de la gendarmerie.

Voici le document complémentaire suite à cette réunion et des remarques exprimées lors du jury de concours. Le référentiel est ce cahier des charges dont je parlais avant qui est vraiment très strict. Il est le même pour toutes les régions de France et quel que soit la configuration de la parcelle.

Il est défini sur une base théorique mais qui n'est pas forcément toujours adaptée au mieux aux contraintes des lieux.

Nous avons fait en sorte de vraiment répondre au maximum à celui-ci. Il y a certains petits ponts d'interprétation qui ont été questionnés lors du jury notamment par les gendarmes qui pouvaient être présents.

Ces différents points c'était la présence de l'entité de police judiciaire où on nous demandait un accès bien différencié sécurisé à l'arrière sur la cour mais la demande serait aussi de venir retourner cette entité et de venir vraiment la mettre plus en retrait par rapport à la rue et à l'espace public.

Nous avons fait cette proposition que vous voyez à gauche qui est une adaptation de l'entité de gendarmerie avec les bureaux où on retrouve l'ensemble de la séquence d'entrée. Tout le bâtiment redescend et vient se

retourner, en forme de L inversé ce qui permet aussi de remonter et de créer l'accès à la cour de service au nord de l'entrée et du parvis.

On avait pris la décision dans un premier temps de séparer entre nord et sud l'entrée de service, l'accueil du public pour éviter les croisements de flux mais la gendarmerie tient vraiment à ce que le planton, qui est donc l'agent d'accueil du bâtiment, puisse avoir une vision également sur les entrées de service et pas uniquement sur l'accueil du public.

Par cette proposition, on garde le même principe de fonctionnement de l'ensemble des bureaux autour d'une circulation centrale : les différents bureaux, les salles de réunion, etc... mais l'entité police judiciaire vient se retourner sur l'arrière, on recrée un creux à la jonction entre les deux ailes qui est la zone un peu plus intime, couverte pour qu'on puisse faire entrer des détenus de manière sécurisée et non visible depuis les logements. On retrouve au même endroit la zone de garage et on a ramené des parkings pour les gendarmes extérieurs, plutôt au nord de la parcelle en lien avec les parkings du public.

C'est une première évolution. Nous avons aussi proposé dans le cadre du concours que les logements qui sont définis comme un ensemble de très petites pièces, très cloisonnés dans le référentiel, de pouvoir ouvrir certaines pièces entre elles, notamment le séjour et la cuisine pour offrir un mode de vie plus contemporain. Le référentiel étant un peu daté, cela permettrait d'offrir des pièces de vie qui tournent plutôt autour des 40 m² qu'autour d'un salon de 20 m², une cuisine de 10 m² et un couloir qui relie le tout.

L'ensemble de ces propositions sont pour l'instant à l'étude au niveau des services de la gendarmerie.

Monsieur le Maire : Qui n'était pas opposés aux propositions qui avaient été faites.

Monsieur BUOB : Non.

Monsieur le Maire : Il y a eu quelques réunions pour peaufiner le schéma. Ça se passe bien. C'est sûr qu'ils ont un cahier des charges qui est strict. Vous avez respecté le cahier des charges Monsieur BUOB. La preuve c'est que vous avez été retenu. Il y a des petites modifications mais dans l'ensemble le projet ne change pas. Ce sont des modifications intérieures, des aménagements.

Monsieur BUOB : J'ai justement fait des comparatifs, ce sont des perspectives qui sont beaucoup plus brutes que celles qui ont été présentées au concours, c'est ici la nouvelle version avec le bâtiment en forme de L. On retrouve la même séquence d'entrée avec le parvis, la même matérialité du bâtiment, le même débord de toit qui marque l'entrée, le même type de sas d'entrée. Les bâtiments de logements sur leur forme extérieure n'ont absolument pas changé. Les accès, tout le fonctionnement de la zone habitation n'a pas du tout changé. Voici la vue de la nouvelle proposition avec le même angle et une vue aérienne de l'angle sud-est.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BUOB pour les explications.

Est-ce qu'il y a des questions. Vous avez été clair Monsieur BUOB. Je voudrais vous remercier, vous vous êtes déjà mis au travail, merci beaucoup.

Monsieur BUOB : Merci à vous.

Présentation de l'aménagement de la place de la mairie annexe à Logelbach

Présentation du projet de la nouvelle gendarmerie par Monsieur Ludovic CONTE, Responsable des services techniques municipaux.

Monsieur le Maire : Monsieur CONTE va maintenant prendre la relève pour nous présenter le projet de la place de la mairie annexe.

Ludovic CONTE : On va ce soir parler de l'aménagement du parvis de la mairie annexe et la transformation du parking.

Bien évidemment, je ferai un rapide topo sur la rue Hirn mais je ne vous présenterai pas de plan car on ne va rien changer du gabarit actuel.

En introduction, nous avons fait la première tranche de la rue Hirn en 2022. Les travaux ont été réceptionnés fin de l'automne 2022 et on aurait normalement dû poursuivre avec la 2^{ème} tranche en 2023.

Sauf que la construction du bâtiment de HHA a pris un peu de retard qui nous a donc contraint aussi à différer nos travaux mais également les travaux d'adduction d'eau potable et de renforcement du réseau d'assainissement dans la rue de la gare et également dans la rue Adolph Hirn.

Il y a toujours encore un petit point qui n'est pas réglé : c'est le franchissement de la rue du général Pélissé avec une conduite d'eau qui doit normalement se faire sous la voie SNCF et donc rejoindre le parking provisoire qui est aussi en attente et qui pendant ce temps ne sera pas encore fait car nous n'avons pas eu l'autorisation de la part de la SNCF. Cela fait plus d'un an, c'est toujours compliqué de travailler avec certains services.

Le projet se définit dans la longueur de la rue de la gare, dans un axe est-ouest, dans lequel on a modifié un tout petit peu le gabarit de la chaussée.

Nous avons ici une très grande ouverture sur la rue Hirn. On a quasiment le double de cette rue-là qui arrive jusqu'ici. Donc on a un carrefour relativement évasé et donc sécurisé.

Le projet justement c'est de rendre tout ce parvis plus piétonnier mais aussi pacifié pour éviter que les voitures roulent très vite et de façon à rendre l'usage des traversées piétonnes et des cyclistes aussi beaucoup plus douces.

C'est pour cela que nous avons décidé de réduire à 5 mètres 30 ou 40 le corps de chaussée de façon à développer des trottoirs de 1 mètre 40 au nord et de retrouver un parvis encore plus agréable puisqu'on va l'ouvrir au maximum de ce qu'on peut faire.

Le parvis va accueillir bien évidemment de la végétation. C'est ce que vous avez ici pour les arbres hautes tiges, un carré de verdure ici dans lequel on retrouve quelques assises pour un public peut-être fatigué ou dans l'attente d'un train ou du co-voiturage.

Un parc vélo permettra d'aller en direct aussi bien au relais lecture qu'aux services administratifs de la mairie.

Nous avons voulu le parvis très large car on peut imaginer des manifestations. Si le Livrier voulait s'exprimer à l'extérieur par exemple, la placette pourrait être utilisée. Ou toute autre manifestation que l'on souhaite.

On trouve quelques stationnements, ici dans le ton rouge. On en retrouve encore 3 ici avec bien évidemment, le stationnement réservé pour les PMR le plus proche des entrées du bâtiment.

Un cheminement piétonnier transversant qui va d'ouest en est et pouvoir ensuite se diriger vers l'impasse de la rue de la gare ou continuer vers la rue du Taennchel ou Charles Grad, qui desservira bien évidemment l'accès au quai de la gare mais également encore le petit local communal que nous avons ici.

En vert, vous avez ce qui représente tous les espaces verts qui vont être mis en œuvre en lieu et place du stationnement ici présent.

On enlève les 15-16 places qui sont ici, on les retrouvera de toute façon de l'autre côté mais avant tout changement complet avec beaucoup d'espaces verts et surtout de grands arbres pour avoir un maximum d'ombre pour les personnes du quartier.

On retrouvera comme mobilier urbain des potelets pour éviter le stationnement des véhicules sur le parvis.

En termes de matériaux on va travailler beaucoup les entrées charretières dans la même configuration que les rues Hausmann, Herzog, Hirn. On a essayé de garder le même schéma de calepinage pour le quartier, ça permet d'avoir un ensemble très cohérent. Il y aura des pavés porphyre à joints résineux sur couche de mortier, ce qui permet le franchissement des véhicules de façon très carrossable.

Un enrobé tout à fait traditionnel est prévu sur la chaussée.

On retrouvera un enrobé rouge sur les places de stationnement et un pavage qui va donner un aspect relativement doux et en même temps très contemporain de la placette de la mairie.

On retrouvera cette allée-là qui était normalement prévue en joint gazon mais après discussion avec le maître d'œuvre, on partira peut-être en stabilisé. Ce n'est pas encore arrêté.

Pour la rue Hirn. Nous refaisons entièrement le carrefour pour deux raisons : d'abord il y a une nouvelle limite de propriété ; ensuite, cela permet également de sécuriser la partie des véhicules entrant et sortant de la rue du général Pélissé. Et ensuite nous référons les travaux jusqu'à la route de Colmar.

Le gabarit de la rue ne change pas, on reste sur le même gabarit de trottoir est et ouest, le quai bus et les stationnements également. Simplement, comme les enrobés aussi bien trottoir, chaussée étaient dans un état

relativement déjà dégradé, c'était le moment de refaire le corps de chaussée et également le plateau transversant puisqu'on a un plateau un peu plus haut. Cette partie-là ne change pas, ce qui change vraiment c'est le carrefour.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur CONTE d'être resté pour nous montrer ce projet qui est effectivement encore une fois un beau projet pour Logelbach puisqu'on souhaitait depuis longtemps modifier ce secteur-là et surtout faire des espaces verts. Ça va changer tout à fait la configuration de ce secteur et embellir la mairie car la façade de la mairie va être refaite aussi.

Ludovic CONTE : Oui après ces travaux-là. Concernant le planning, la consultation des entreprises est en cours. On souhaiterait commencer dans l'idéal début septembre. 135 jours de travaux pour la voirie, moins de 45 pour les réseaux secs. Ce qui nous amènerait normalement à début décembre.

Monsieur le Maire : Ce qui veut dire qu'il faudra de la patience. Comme on en a en ce moment à Wintzenheim avec le boulevard des Vosges.
Est-ce qu'il y a des questions sur cette présentation ?

Jean-Marie Muller : Une question concernant l'éclairage public. Il apparaît là-dessus ?

Ludovic CONTE : Il n'apparaît pas mais il est entièrement repris. On continue dans les mêmes équipements que la rue Hirn. On reste sur du Citylum, hauteur de mat 6 mètres, hauteur de feu 6 et 7 mètres.

Monsieur le Maire : Merci pour la question. Pas d'autre question ? Monsieur Conte vous avez aussi été très complet, je vous remercie.
Madame FREUD, nous pouvons vous faire parvenir le schéma si vous voulez. Nous allons vous le faire parvenir.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Aucune remarque ne nous est parvenue jusqu'à présent. Est-ce ce soir il y aurait des remarques ?

Christelle OHRESSER : Merci Monsieur le Maire. Effectivement nous avons une remarque à formuler sur le PV du dernier conseil municipal.

Lors de la dernière séance publique du 21 mars vous avez utilisé un terme calomnieux à notre égard en nous traitant d'hypocrites.

En tant que conseillers municipaux élus par nos concitoyens pour les représenter et œuvrer pour le bien-être de notre commune, nous estimons que de tels propos sont inacceptables de votre part en tant que Maire et portent atteinte à notre dignité ainsi qu'à notre intégrité.

Nous avons été profondément choqués par ces paroles qui vont à l'encontre de l'esprit de respect et de collaboration que nous devons tous maintenir, que ce soit le groupe majoritaire ou de l'opposition dans l'exercice de nos fonctions.

Il est essentiel que le débat public, même lorsqu'il est vigoureux, reste courtois et respectueux de chaque individu.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir nous présenter des excuses publiques lors de cette séance du conseil municipal.

Nous espérons que vous comprendrez la gravité de vos propos et que vous prendrez les mesures nécessaires pour rétablir un climat de travail serein et respectueux au sein de notre conseil.

Nous, Monsieur KLINGER-ZIND, Madame OHRESSER, Monsieur CHERY ainsi que Monsieur MULLER sommes à présent à l'écoute de vos excuses.
N'oubliez pas que ce que vous avez dit ce jour-là a été rapporté par la presse le 23 mars 2024. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. On tiendra compte de votre remarque.
Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire sur le PV ?

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

3. Rapport d'activités 2023 du délégataire PEP Alsace pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire et de l'accueil de loisirs

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au délégataire de communiquer un rapport de son activité permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La commune a délégué par voie d'affermage la gestion et l'exploitation du service périscolaire et de l'accueil de loisirs aux PEP Alsace pour une durée de 5 ans, du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2025.

Le conseil municipal, après examen, PREND ACTE, sans observation, du rapport d'activités 2023 des PEP Alsace pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire et de l'accueil de loisirs.

Annexe 2 : Rapport d'activités 2023 des PEP Alsace pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire et de l'accueil de loisirs

Lucette SPINHIRNY : Merci Monsieur le Maire. Vous avez été destinataires du rapport annuel 2023 de l'association PEP Alsace. L'année 2023 a été essentiellement marquée par des difficultés de recrutement sur les deux sites. Cependant la fréquentation est restée satisfaisante et même en légère progression.

Je tiens à souligner qu'il y a eu l'élection de deux parents au COPIL qui réunit chaque année la direction, les organisateurs et les élus.

Concernant l'agrandissement du site de la rue de la Vallée par l'occupation de l'appartement au 1^{er} étage : c'était un appartement loué par la commune à un particulier qui s'est libéré. Et comme la récréation était à l'étroit, nous leur avons attribué cet appartement.

Je tiens également à signaler la victoire des élémentaires à la journée inter périscolaire de Sultz en mai 2023 et l'inclusion des élèves des classes ULIS et des élèves qui ont besoin d'une aide à la vie scolaire à l'école mais pas au périscolaire. Ce sont des enfants qui présentent souvent des difficultés, les animateurs ne sont pas toujours formés à leur encadrement mais ils sont arrivés à juguler les difficultés et tout se passe bien.

Par ailleurs vous avez pu prendre connaissance des différents projets et activités menés à bon terme malgré le renouvellement des équipes encadrantes. Je pense que vous avez lu ce rapport avec beaucoup d'attention. Si vous avez des questions, j'essaierai d'y répondre.

Jean-Marie MULLER : Concernant la rotation des effectifs, j'ai constaté que sur Logelbach il y a eu beaucoup de turn-over.

Lucette SPINHIRNY : Oui, c'est ce que je disais il y a eu beaucoup de démissions. Suite à la pandémie, c'est général dans beaucoup d'endroits.

Jean-Marie MULLER : Mais sur Wintzenheim c'est moins.

Lucette SPINHIRNY : *Oui mais ils se sont rattrapés entre temps. Mais c'est général car il faut savoir que les contrats des animateurs sont des petits contrats. L'emploi du temps est un gruyère et donc beaucoup à la faveur de la pandémie se sont tournés vers d'autres orientations professionnelles.*

Monsieur le Maire : *Merci. Y a-t-il d'autres questions ? C'était pour information.*

4. Rapport d'activités 2023 du délégataire Enfance pour Tous /People and Baby pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil « Pom' de reinette »

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au délégataire de communiquer un rapport de son activité permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La commune a délégué par voie d'affermage la gestion et l'exploitation du multi-accueil « Pom' de Reinette » du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, à l'association Enfance pour Tous/People and Baby.

Le conseil municipal, après examen, PREND ACTE, sans observation, du rapport d'activités 2023 du délégataire Enfance pour Tous/ People ans baby de la DSP pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil « Pom' de Reinette ».

Annexe 3 : *Rapport d'activités 2023 du délégataire Enfance pour Tous/ People ans baby de la DSP pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil « Pom' de Reinette »*

Lucette SPINHIRNY : *Pour le rapport annuel 2023 du multi accueil Pom' de Reinette, vous avez pu en prendre connaissance également. Les activités sont aussi diverses que variées et attractives.*

Là, le personnel est extrêmement stable et vous avez pu voir que le taux d'absentéisme est très bas. C'est d'ailleurs le plus bas des crèches people and baby.

Le taux d'occupation est satisfaisant également. Le rapport d'activité était satisfaisant dans l'ensemble.

Des questions ? Je vous remercie.

5. Décision Modificative n° 01 du Budget Principal 2024

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Cette décision modificative n°1 concerne :

- Les opérations concernant la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'assainissement et d'eaux pluviales approuvée par délibération du conseil municipal du 21 mars 2024 entre la commune de Wintzenheim et Colmar Agglomération,
- Les opérations d'ordre d'intégration au patrimoine de la commune des frais d'insertion, des annonces, de frais divers et des avances sur marchés suivis de travaux dans le budget principal.

La convention concerne les travaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la route de Colmar qui relèvent de la compétence de Colmar Agglomération. La commune de Wintzenheim assure la maîtrise d'ouvrage unique de ces travaux comprenant les infrastructures d'eaux pluviales.

Cette décision entraîne l'ouverture de crédits dans les comptes 458163 et 458263 « opérations sous mandat », ces comptes budgétaires enregistrent des opérations qui sont équilibrées en recettes et en dépenses et n'ont aucun impact budgétaire in fine.

Les règles de gestion financières des dépenses et des recettes ont été définies dans la convention. La commune paie directement les entreprises soumissionnaires des marchés de travaux. Colmar Agglomération versera au maximum 280 000 €, déduction faites des subventions de l'Agence de l'Eau qui seront versées au titre des dépenses éligibles directement à la commune.

Les opérations d'ordre d'intégration au patrimoine de la commune doivent être réalisées. L'instruction M57 impose la réalisation d'opérations comptables d'ordre qui ne donne pas lieu à encaissements ou décaissements de fonds. Cette décision modificative intègre des inscriptions nouvelles de crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Les opérations patrimoniales au sein de la section d'investissement du budget - chapitre 041 - correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent toujours être équilibrées en dépenses et recettes.

Ce chapitre retrace les dépenses des frais d'études – honoraires des architectes (compte 2031), les frais d'insertion (compte 2023) et les avances sur marchés de travaux (compte 238) engagés de manière obligatoire par la commune. Ces dépenses sont transférées par opération d'ordre budgétaire chapitre 041 au compte d'immobilisations en cours (compte 23) ou directement au compte d'imputation définitif (compte 21), lors de la réalisation des travaux correspond aux marchés.

Il est nécessaire de procéder au transfert de dépenses imputées originellement depuis 2014 aux comptes 2031, 2033 et 238, afin d'intégrer ces dépenses avant passation des marchés de travaux dans le patrimoine de la commune.

Les prévisions à inscrire du budget principal s'élèvent à 400 000 € en dépenses et recettes :

Dépenses :

- Terrains de voirie : 70 000 € (Travaux des rues Hirn et Haussmann et route de Colmar...),
- Agencements et aménagements de terrains : 30 000 € (Parcs Herzog-Acker...),
- Constructions : 100 000 € (Ponts de la rue Hirn et de la route de Zimmerbach, Chapelle Herzog...),
- Travaux en cours d'aménagement de voirie : 200 000 € (Route de Colmar...).

Recettes :

- Les frais d'études : 170 000 € et d'insertion : 30 000 €, (Travaux rues Hirn et Haussmann, route de Colmar, parcs Herzog et Acker, Travaux des ponts rue Hirn, route de Zimmerbach, Chapelle Herzog...)
- Avances versées sur commandes d'immobilisations 200 000 € (Route de Colmar...).

Les montants des dépenses et des recettes d'investissement sont identiques. La prévision budgétaire devrait s'élever à 400 000 €, sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Il s'agit de prévoir les modifications suivantes :

Section Investissement - Dépenses		
Chapitre	Article	Montant
Chapitre 458163	458163 Co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Wintzenheim et Colmar Agglomération – travaux d'assainissement des eaux pluviales route de Colmar à Wintzenheim	280 000 €
Chapitre 041	2112 terrains de voirie	70 000 €
	2128 Agencements et aménagements de terrains	30 000 €
	21318 Constructions	100 000 €
	2312 Travaux en cours aménagements de voirie	200 000 €

Section Investissement - Recettes		
Chapitre	Article	Montant
Chapitre 458263	458263 Co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Wintzenheim et Colmar Agglomération – travaux d'assainissement des eaux pluviales route de Colmar à Wintzenheim	280 000 €
Chapitre 041	2031 Frais d'études	170 000 €
	2033 Frais d'insertion	30 000 €
	238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	200 000 €

Dominique SCHAFFHAUSER : Cette décision modificative concerne les opérations concernant la convention de co maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la route de Colmar.

Il faut donc ouvrir les crédits dans les comptes 458163 et 458263. Ils enregistrent des opérations qui sont équilibrées en recette et dépenses. Elles n'ont donc aucun impact budgétaire. C'est un jeu d'écriture.

La commune paie les entreprises et Colmar Agglomération nous reversera au titre des dépenses éligibles.

Ensuite, la M57 impose la réalisation d'opérations comptables d'ordre qui ne donnent pas lieu à des encaissements ou décaissements de fonds.

Il s'agit de jeux d'écriture sans flux financiers réels.

Ce chapitre concerne les frais d'études, d'insertion et avances sur marchés de travaux.

Il est nécessaire de procéder au transfert de dépenses imputées originellement depuis 2014 aux comptes 2031, 2033 et 238 afin d'intégrer ces dépenses dans le patrimoine de la commune.

Sur le tableau, vous avez la section d'investissement et de dépense.

Pour le chapitre 458163 c'est la co-maitrise d'ouvrage entre la commune de Wintzenheim et Colmar Agglomération. Travaux d'assainissement des eaux pluviales de la route de Colmar à Wintzenheim.

Dans le chapitre 041 :

- Les terrains de voirie pour 70 000 €.
- L'agencement et aménagement de terrains pour 30 000 €.
- Les constructions pour 100 000 €.
- Les travaux en cours d'aménagement de voirie pour 200 000 euros.

En contrepartie en section investissement recettes, dans le chapitre 458263 :

- La co maitrise d'ouvrage entre la commune de Wintzenheim et Colmar Agglomération pour 280 000 €
- Le chapitre 041 les frais d'études pour 170 000€
- Les frais d'insertion pour 30000€
- Les avances versées sur commande d'immobilisation corporelle pour 200 000 €

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 12 juin 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget principal de la ville de Wintzenheim,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Approbation de l'instauration de la Taxe de séjour

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

La taxe de séjour est une taxe touristique. C'est un impôt institué pour favoriser la fréquentation de la commune. La taxe de séjour vise à soutenir les actions menées en faveur du tourisme, pour financer des projets tels

que l'aménagement d'infrastructures touristiques, la promotion du territoire, le développement d'événements culturels et sportifs, les actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques : par exemple, des dépenses couvrant des travaux d'amélioration qualitative de l'espace public, des dépenses liées à la politique de communication, à la politique culturelle, sportive de la commune ou du groupement, etc...

Il s'agit de dépenses qui agissent sur l'attractivité du territoire concerné ou relèvent de la politique de préservation environnementale.

Depuis le 1er janvier 2019, son montant peut varier en fonction :

- du type d'hébergement (chambre d'hôte, meublé de tourisme, camping, etc)
- du classement de l'hébergement.

La typologie des logements concernés est la suivante :

- Palace
- Hôtel de tourisme
- Résidence de tourisme
- Meublé de tourisme ou location de vacances entre particuliers
- Chambre d'hôtes
- Village de vacances
- Hébergement de plein air (camping, caravanage, aires de camping-cars et parcs de stationnement touristique)
- Port de plaisance

La taxe de séjour doit être payée par le vacancier qui loge dans l'un de ces hébergements.

Il n'y a pas de taxe de séjour intercommunale mise en place par Colmar Agglomération, chaque commune étant souveraine.

La taxe de séjour est instituée par délibération du conseil municipal prise avant le 1^{er} juillet pour être applicable à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Il est possible de de mettre en place deux types de base de calculs :

La taxe au réel : Le calcul de la taxe de séjour au réel tient compte de trois éléments :

- La location d'un hébergement à vocation touristique par une personne non domiciliée dans la commune qui séjourne dans un hébergement marchand.
Le redevable est la personne qui loue l'hébergement.
- Le nombre réel de nuitées taxables selon la période de perception,
- Le tarif applicable.

Le calcul de la taxe de séjour forfaitaire : Le calcul de la taxe de séjour forfaitaire tient compte de :

- La capacité maximale d'accueil : la taxe est indépendante du nombre réel de personnes hébergées. La taxe est assise sur la capacité d'accueil, soit le nombre de personnes que l'établissement peut accueillir, à laquelle est appliquée un abattement compris entre 10% et 50%.
L'abattement est fonction de la durée d'ouverture de l'établissement.
- Le nombre de nuitées taxables selon la période d'ouverture de l'établissement comprise dans la période de perception qui permettra d'appliquer le taux d'abattement à la capacité d'accueil déterminée par la délibération de la commune,
- Le tarif applicable.
Le redevable est le logeur, l'hôtelier ou le propriétaire qui héberge à titre onéreux des personnes de passage.

Les exonérations quand la taxe réel est choisie :

Les personnes susceptibles d'être exonérées sont les suivantes :

- enfant de moins de 18 ans,
- titulaire d'un contrat de travail saisonnier employé dans la commune,
- bénéficiaire d'un logement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- personne occupant des locaux dont le loyer est inférieur à un montant déterminé par le conseil municipal.

La collectivité ne peut pas exempter une nature ou une catégorie d'hébergement à titre onéreux présente sur son territoire. Une délibération qui exclurait de son champ une nature ou une catégorie d'hébergements porterait atteinte au principe d'égalité devant l'impôt.

	Tarif plancher 2025	Tarif plafond 2025	Turckheim	Wettolsheim	Colmar	Proposition Wintzenheim
Palaces	0,70 €	4,80 €	2.30 €	4.00 €	4,77 €	2.30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,50 €	1.50 €	1.50 €	3,50 €	1.50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,60 €	1.20 €	1.15 €	2,59 €	1.20 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,70 €	1.00 €	1.00 €	1,68 €	1.00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €	0.80 €	0.77 €	1,00 €	0.80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0.60 €	0.55 €	0,77 €	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0.55 €	0.55 €	0,59 €	0.55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0.20 €	0.20 €	0,20 €	0.20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	1%	5%	3%	5%	5%	3%

La période de perception : Il s'agit de déterminer si une période en particulier donnerait lieu à taxation ou si la taxe de séjour serait applicable sur l'année civile.

Les tarifs applicables

Les tarifs sont encadrés et établissent un tarif plancher et un tarif plafond.

A ce tarif, il faut ajouter la taxe départementale. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin, par délibération en date du 12 octobre 2012, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour.

Monsieur le Maire : J'ai souhaité mettre cette taxe en place par rapport à ce qu'il s'est passé l'année dernière au gîte à La Forge pour avoir une vue un peu plus précise des gîtes qui sont loués maintenant sur Wintzenheim. Avant cet incendie nous avons environ 25-30 gîtes de déclarés, aujourd'hui, 80. C'est important et nous souhaitons maintenant pour que les gens déclarent et payent une taxe de séjour.

Dominique SCHAFFHAUSER : Après renseignement, on ne reversera rien à Colmar Agglomération, tout sera pour la commune. Pendant la commission finances, nous avons choisi d'opter pour la taxe au réel qui est quand même plus juste.

Monsieur le Maire : Vous avez les tableaux, vous avez toutes les explications qui vous ont été données dans la présentation de ce point. Les questions sont ouvertes.

Jean-Marie MULLER : Une première question. Quelle est la recette attendue de cette mesure ?

Monsieur le Maire : On en a aucune idée pour la bonne et simple raison que c'est la première fois. Il faut déjà que les gens déclarent et ensuite on verra.

Jean-Marie MULLER : Vous ferez un bilan ?

Monsieur le Maire : Bien entendu.

Dominique SCHAFFHAUSER : On a fait un petit calcul : Rien que l'hôtel B and B qui a 70 chambres, ce sera aux alentours de 10 à 15 000 euros.

Jean-Marie MULLER : C'est toujours bon à prendre.

Monsieur le Maire : Plus les particuliers. Mais le but était vraiment que les gens déclarent. Il y en a qui vont frauder mais c'est comme ça.

Pas d'autre question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 12 juin 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **INSTAURE** la taxe de séjour sur le territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **DECIDE** de percevoir la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus,
- **ADOpte** le taux de 3% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement,
- **PRECISE** que s'ajoutent aux tarifs votés par le conseil municipal la part additionnelle à la taxe de séjour de 10% instituée par la Collectivité Européenne d'Alsace,
- **DECIDE** d'assujettir les natures d'hébergement à la taxe de séjour au réel tel que spécifié dans le tableau suivant :

	Régime	Fourchette légale 2025	Tarif adopté à Wintzenheim hors taxe additionnelle	Taxe totale A titre indicatif
Palaces	Réel	0,70 € - 4,80 €	2.30 €	2,53 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Réel	0,70 € - 3,50 €	1.50 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	Réel	0,70 € - 2,60 €	1.20 €	1,44 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	Réel	0,50 € - 1,70 €	1.00 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	Réel	0,30 € - 1,00 €	0.80 €	0,88 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	Réel	0,20 € - 0,80 €	0.60 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Réel	0,20 € - 0,60 €	0.55 €	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Réel	0,20 €	0.20 €	0,22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	Réel	1% - 5%	3 %	

- **DECIDE** que les périodes de reversements de la taxe de séjour seront semestrielles auprès de la Trésorerie de Colmar à savoir avant le 15 juillet pour les mois de janvier à juin et avant le 15 janvier pour les mois de juillet à décembre,
- **DECIDE** que les seules exonérations applicables pour les personnes assujetties à la taxe de séjour au réel sont :
 - les personnes mineures,
 - les personnes bénéficiant d'un logement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
 - les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune de Wintzenheim,
 - les personnes occupant des locaux assujettis à la taxe de séjour dont le loyer est de minimum 3€ par jour,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Approbation de l'actualisation de la Taxe Locale de Publicité Extérieure (T.L.P.E.)

Rapporteur : Dominique HEROLD

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les taxes locales sur la publicité (taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses, taxe sur les emplacements publicitaires fixes et taxe sur les véhicules publicitaires) ont été remplacées par une taxe unique, dénommée Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

A Wintzenheim, la taxe s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles depuis toute voie ouverte à la circulation publique qui sont de 3 catégories :

- Dispositifs publicitaires : dispositif dont le principal objet est de recevoir toute inscription, forme ou image étant assimilées à des publicités ;
- Pré-enseignes : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée ;
- Enseignes : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

Sont exonérés de droit les dispositifs ou supports suivants :

- Les supports exclusivement dédiés à l'affichage de publicité à visée non commerciale ou concernant des spectacles ;
- Les supports ou parties de supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire ou imposés par une convention signée avec l'Etat ;
- Les supports relatifs à la localisation de professions réglementées ;
- Les supports exclusivement destinés à la signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés sur un terrain et relatifs à une activité qui s'y exerce ou à un service qui y est proposé ;
- Les supports ou parties de supports dédiés aux horaires ou aux moyens de paiement de l'activité, ou à ses tarifs, dès lors, dans ce dernier cas, que la superficie cumulée des supports ou parties de supports concernés est inférieure ou égale à un mètre carré ;
- Les enseignes apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain, dépendances comprises, et relatives à une activité qui s'y exerce, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 mètres carrés.

Dans le prolongement des travaux de codification engagés par le Gouvernement en 2019 qui ont donné lieu à la création, au 1^{er} janvier 2022, du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS), l'ordonnance n°2023-1210 du 20 décembre 2023 portant création du titre V du livre IV du code des impositions sur les biens et services et portant diverses autres mesures de recodification de mesures non fiscales est venue compléter le CIBS en y intégrant les dispositions législatives régissant les impositions propres aux secteurs de la communication, de la culture et du numérique.

Ainsi, les dispositions fiscales en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sont, depuis le 1^{er} janvier 2024, intégrées aux articles L. 454-39 et suivants du CIBS.

Les dispositions non fiscales de la TLPE demeurent aux articles L. 2333-6 et suivants du CGCT.

Les tarifs dépendent de la population de la commune ou de l'EPCI ainsi que de la nature du support publicitaire. Ces tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (source INSEE).

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, en France est de 4,8 % pour 2025 (source INSEE).

L'article L.2333-11 du CGCT repris par l'article L.454-59 du CIBS précise en outre que l'augmentation de la tarification par mètre carré d'un support est limitée à 5 € par rapport à l'année précédente.

Le montant maximal de base de la T.L.P.E. prévu à l'article L.2333-10 du CGCT, pour une commune de moins de 50 000 habitants, appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus s'élevait pour l'année 2023 à 23,30 € par m² et par an. Les tarifs maximaux de base pouvaient jusqu'à lors, faire l'objet de coefficients multiplicateurs, en fonction du support publicitaire et de la superficie.

En 2025, la possibilité d'appliquer un tarif majoré, pour une commune de moins de 50 000 habitants, appartenant à un EPCI de 50 000 habitants, se limite désormais uniquement aux dispositifs publicitaires et aux pré enseignes non numériques, dont la superficie est supérieure à 50 m².

Il appartient au conseil municipal de fixer par délibération les tarifs applicables sur le territoire de la commune avant le 1^{er} juillet de chaque année pour une application le 1^{er} janvier de l'année prochaine.

Les tarifs prenant en compte une augmentation de 4,8% ainsi que les plafonds seraient les suivants (résultats arrondis) :

Enseignes	Tarifs 2024 €/ m²	Tarifs 2025 €/ m²
Surface inférieure ou égale à 7 m ²	<i>Exonération</i>	Exonération
Surface supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	17.70€	18,60€
Surface supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	35.40€	37,10€
Surface supérieure à 50 m ²	70.80€	74,20€
Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques		
Surface inférieure ou égale à 50 m ²	17.70€	18,60 €
Surface supérieure à 50 m ²	35.40€	37,10 €
Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques		
Surface inférieure ou égale à 50 m ²	53.10€	55,70 €
Surface supérieure à 50 m ²	106.20€	111,20 €

VU l'article 171 de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de Modernisation de l'Économie procède à une refonte des taxes locales sur la publicité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2333-6 à 16 et R2333-14 à 15,

VU l'ordonnance n°2023-1210 du 20 décembre 2023 ;

VU le rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n°2023-1210 du 20 décembre 2023 ;

VU le Code des impositions sur les biens et services, notamment ses articles L454-39 à L454-77 ;

VU la délibération du 15 juin 2023 fixant les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à Wintzenheim ;

CONSIDERANT que la TLPE sera recouvrée annuellement par la commune et qu'elle sera payable conformément à l'article L2333-14 de la loi n°2008-776 du 4 Août 2008,

CONSIDERANT que les tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L. 2333-12 du CGCT).

Dominique HEROLD : Elle s'applique sur tous les dispositifs publicitaires, toutes les pré-enseignes et toutes les

enseignes. Il y a néanmoins un certain nombre d'exonération qui sont possibles, notamment pour des supports concernant les spectacles, pour des supports qui ont une disposition légale ou réglementaire pour des supports relatifs à la localisation de professions réglementées, pour les supports dont la destination est la signalisation directionnelle, pour les supports dédiés aux horaires ou aux moyens de paiement de l'activité et des tarifs, si le support est inférieur à un mètre carré et pour les enseignes apposées qui sont inférieures ou égales à 7 mètres carrés.

Les tarifs dépendent de la population de la commune ainsi que de la nature du support publicitaire. Ces tarifs sont augmentés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (source INSEE).

Au niveau français, cet indice est de 4.8% pour 2025.

Il appartient au conseil municipal de fixer par délibération les tarifs applicables sur le territoire de la commune avant le 1^{er} juillet de chaque année pour une application le 1^{er} janvier de l'année prochaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure applicables en 2025 comme suit :

Enseignes	€ / m²
Surface supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	18,60 €
Surface supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	37,10 €
Surface supérieure ou égale à 50 m ²	74,20 €
Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques	€ / m²
Surface inférieure ou égale à 50 m ²	18,60 €
Surface supérieure à 50 m ²	37,10 €
Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques	€ / m²
Surface inférieure ou égale à 50 m ²	55,70 €
Surface supérieure à 50 m ²	111,20 €

- **CONFIRME** l'exonération des enseignes dont la superficie cumulée est inférieure ou égale à 7 m² ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Approbation de la garantie communale à hauteur de 50 % au profit de DOMIAL pour un emprunt comprenant sept lignes de prêt d'un montant total de 854 940€ contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

DOMIAL sollicite la garantie de la commune pour un emprunt composé de sept lignes de prêt (contrat de prêt n°157288) d'un montant total de 854 940 € à hauteur de 50 %.

Ce prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est destiné au financement d'un projet d'acquisition de 4 logements, situés 9 rue de Feldkirch à Wintzenheim.

L'octroi de ce prêt est subordonné à l'obtention de la garantie communale à hauteur de 50 %. Ce prêt est également garanti à hauteur de 50 % par Colmar Agglomération.

Conditions des prêts

Prêt CPLS – PLS (Complémentaire au Prêt Locatif Social 2024)

Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	187 090 €
Durée :	40 ans
Périodicité :	Annuelle
Index ¹ :	Taux du Livret A
Marge ² :	1,11 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat :	4,11 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

Prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)

Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	138 190 €
Durée :	40 ans
Périodicité :	Annuelle
Index ¹ :	Taux du Livret A
Marge :	- 0,40 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat ² :	2,60 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

Prêt PLAI Foncier

Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	61 060 €
Durée :	80 ans
Périodicité :	Annuelle
Index ¹ :	Taux du Livret A
Marge :	0,60 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat ² :	3,60 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

Prêt PLS (Prêt Locatif Social) – PLSDD 2024

Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	136 075 €
Durée :	40 ans
Périodicité :	Annuelle
Index ¹ :	Taux du Livret A
Marge :	1,11 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat ² :	4,11 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

Prêt PLS Foncier – PLSDD 2024

Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	120 295 €
Durée :	80 ans

¹ A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent contrat est de 3 % (Livret A).

² Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Périodicité : Annuelle
Index¹ : Taux du Livret A
Marge : 0,60 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat² : 3,60 %
Profil d'amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés)

Prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : 149 850 €
Durée : 40 ans
Périodicité : Annuelle
Index¹ : Taux du Livret A
Marge : 0,60 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat² : 3,60 %
Profil d'amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés)

Prêt PLUS Foncier

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : 62 380 €
Durée : 80 ans
Périodicité : Annuelle
Index¹ : Taux du Livret A
Marge : 0,60 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat² : 3,60 %
Profil d'amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés)

Geneviève SCHOFF : C'est un point qui revient régulièrement en conseil municipal. C'est pour garantir un emprunt fait par Domial pour 4 logements situés au début de la rue de Feldkirch. On demande à la commune de s'engager pour 50% de 854 940 euros. Vous avez les différents prêts qui ont été accordés.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Marie MULLER : Ce n'est pas une question c'est une remarque. Je constate que sur certains emprunts partiels on va s'engager sur 80 ans. C'est énorme. On ne sera plus là pour voir.

Monsieur le Maire : En effet.

- Vu les articles L 2252-1, L 2252-2, L 5111-4, L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2305 du Code Civil ;
- Vu la demande formulée par DOMIAL tendant à obtenir la garantie communautaire à hauteur de 50 % pour le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 854 940 € en vue du financement de l'opération précitée ;
- Vu le contrat de prêt n° 157288 signé entre DOMIAL et la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 26/02/2024 ;
- Vu l'avenant au contrat de prêt n° 157288 du 22 avril 2024 modifiant l'article 16 du contrat initial,

Le conseil municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions CONFIRME :

ARTICLE 1^{er} : que la commune de Wintzenheim **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 854 940 € souscrit par DOMIAL auprès de la Caisse des Dépôts

et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°157288 (cf. pages 13 et 14 du contrat) constitué de sept lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 427 470 € (quatre cent vingt-sept mille quatre cent soixante-dix euros : 854 940 € x 50 %) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : que la garantie de la commune de Wintzenheim **EST ACCORDEE** pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par DOMIAL dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Wintzenheim s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à DOMIAL pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Que la commune de Wintzenheim :

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
- **DEMANDE** l'établissement d'une convention entre DOMIAL et la commune de Wintzenheim où seront précisées les obligations des deux parties ; étant précisé que le non-respect des dispositions de cette convention ne sera pas opposable à la Caisse des Dépôts et Consignations en cas de mise en jeu de la garantie de la commune de Wintzenheim.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom de la commune de Wintzenheim la convention de garantie entre la commune de Wintzenheim et DOMIAL et d'une manière générale, tous les autres contrats ou actes se rattachant à cette garantie.

Annexe 4A - Contrat de prêt n°157288 entre DOMIAL et la Caisse des Dépôts et Consignations

Annexe 4B - Convention de garantie communale au profit de DOMIAL pour un emprunt de 854 940€ contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

9. Demande de subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour l'aménagement de la route de Colmar

Rapporteur : Monsieur le Maire

La route de Colmar est une ancienne route départementale qui a été déclassée en 2009 à la suite de la création du contournement de la ville (RD417).

L'aménagement vise la transformation complète de cette voie aux proportions particulières qui irrigue un tissu actuellement à dominante pavillonnaire. Cette voie va avoir un rôle majeur dans la desserte des zones de la ville en cours d'urbanisation puisque deux projets importants sont en cours de réalisation comprenant l'accueil de quelques 200 logements. Il s'agit donc de mettre en œuvre un aménagement en capacité d'accueillir les nouveaux habitants et leurs déplacements tout en intégrant la dimension environnementale en favorisant les modes de déplacements décarbonés et la renaturation des espaces.

Ce projet est fondé sur la prise en compte des espaces à renaturaliser ainsi que sur la gestion des eaux pluviales. En effet, au regard de la largeur de la voie actuelle, la surface disponible pour un aménagement vert ouvrirait de nombreuses possibilités.

Le parti d'aménagement est ainsi résolument tourné vers la transition écologique : la gestion des eaux, la désimperméabilisation et la végétalisation représentent les trois axes majeurs de ce projet.

La route de Colmar représente un linéaire de 900 mètres environs pour la première partie de la route (jusqu'au carrefour avec la RD83), et 750 mètres jusqu'à la limite de ban communal avec Colmar, juste avant le giratoire de la Croix Blanche.

Le gabarit de la voie n'est plus en phase avec son statut devenu plus urbain. L'analyse des profils montre la proportion démesurée de la voie qui est dédiée à la circulation des véhicules, ainsi que l'emprise très importante de l'espace central qui est tantôt terreplein, tantôt file de présélection tantôt zébra. Cette route à une longueur d'environ 1,5 kilomètre sur une largeur qui oscille entre un peu moins de 20 mètres et plus de 25 mètres. L'ensemble de la route est imperméable ayant de l'enrobé sur toute sa superficie.

Les objectifs retenus pour l'aménagement de la route de Colmar à l'issue du diagnostic sont les suivants :

- Désimperméabiliser les espaces actuellement bitumés,
- Végétaliser les sols et créer le maximum de surfaces arborées,
- Gérer les eaux pluviales en déconnectant des réseaux la récupération des eaux pour la diriger vers les surfaces perméables. Cette opération découle de la nouvelle politique environnementale mise en place par la ville et l'agglomération rejoignant les orientations du nouveau plan climat de l'agglomération pour faire face au changement climatique et en recourant au maximum à des solutions techniques plus vertes « sans-tuyaux » pour la gestion des eaux pluviales.
- Favoriser l'infiltration des eaux dans les zones qui seront végétalisées et arborées,
- Favoriser les déplacements doux décarbonés en sécurisant les traversées des piétons et vélos,
- Améliorer les itinéraires pour les cycles,
- Assurer davantage le confort d'usage de tous les modes de déplacement en apportant plus de cohérence au profil de la rue (largeur des trottoirs, emplacement des cycles, arrêts des bus ...),
- Réduire les vitesses et changer l'image de la voie par des aménagements mieux dimensionnés.

Les principes d'aménagement sont :

La déconnexion de l'ensemble de pluies courantes et jusqu'à la pluie vingtennale sur 17073 m² : Pour la superficie qui va être déconnectée, les modes de gestions des eaux pluviales sélectionnés sont les suivants :

- Une noue végétalisée en place centrale (0.3m de profondeur) sur la voirie pour stocker et infiltrer les eaux pluviales des trottoirs, places de stationnements, pistes cyclables et voirie concernée par l'emprise du projet de déconnexion,
- Chaque module de noues végétalisées seront équipés d'une surverse menant à une structure réservoir sous chaussée en grave drainante 20/60 avec 35% de vide.
- Des pavés joint gazon.

Un aménagement plus perméable organisé autour d'une noue centrale : Le principe d'aménagement retenu est celui d'un espace paysager central permettant d'intégrer davantage de nature en ville par la végétalisation, de collecter les eaux pluviales, de réduire efficacement la largeur de la voie pour les véhicules pour y intégrer des modes doux de déplacement.

Elle est profilée pour permettre un entretien mécanisé. Elle est végétalisée et plantée d'espèces adaptées (couvre sol, arbres et arbustes) en tenant compte des conditions de visibilité et des questions d'entretien.

La place du végétal dans l'aménagement : La strate arborée représente l'élément phare du tronçon d'aménagement. La strate arborée va accompagner l'utilisateur, au fil des saisons, tout au long de la traversée. Les alignements ne seront pas monospécifiques, afin de valoriser la diversité de la nature et de mettre en avant l'environnement direct en travaillant le mélange des essences.

Une plus grande place pour les modes doux décarbonés et les transports collectifs : Des itinéraires cyclables monodirectionnels de part et d'autre du linéaire sont aménagés, ainsi que des cheminements piétons

confortables et suffisamment larges. L'emplacement de la piste cyclable tient compte des sorties des riverains, des arrêts de bus, de la circulation automobile, du stationnement et des piétons.

Enfin, en ce qui concerne les piétons, la continuité et le confort d'usage sont au cœur de la conception avec une configuration des traversées piétonnes spécifiques (visibilité réciproque, éclairage adéquat, sécurité) et la prise en compte des PMR.

Colmar Agglomération a décidé de soutenir les projets d'équipements communaux par l'institution d'un fonds de concours. Dans ce cadre, Wintzenheim peut prétendre à un fonds de concours de 97 566 €.

Le projet global représente une enveloppe financière de 3 637 800 € HT soit 4 365 400€ TTC (arrondis).

Nature de la dépense	Coût HT
Tranche 1 : Entre Faubourg des Vosges / rue du Bouleau	2 002 974 €
Tranche 2 : Entre la rue du Bouleau et la rue du Flachsland	970 294 €
Total :	2 973 268 €
Révision des marchés 2024-2025 : +5%	148 663 €
Total des travaux avec la révision	3 121 931 €
Maîtrise d'œuvre	265 900 €
Etudes diverses – SPS – CT et imprévus	250 000 €
TOTAL	3 637 831 € HT

Les dépenses totales prises en compte dans le calcul de base s'élèvent à 3 387 831 € HT.

Les dépenses éligibles au titre du FEDER et de l'Agence de l'Eau sont estimées à 1 317 207 €.

	Dépenses totales		Dépenses éligibles au titre de la transition écologique relatives à la gestion des eaux pluviales et à la végétalisation	
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 1	Tranche 2
Prestations générales	449 800€	215 500 €	175 652 €	84 045 €
Voirie	1 016 055€	546 820 €	170 248 €	99 663 €
Assainissement	116 572 €	62 711 €	100 499 €	53 062 €
Reprise giratoire	70 815 €	-	879 €	0€
espaces verts	349 732 €	145 263 €	331 926 €	139 746 €
Sous-total	2 002 974 €	970 294 €	779 204 €	376 516 €
Total Tranche 1 + Tranche 2	2 973 268 € HT		1 155 720 € soit 39 % des dépenses totales des travaux	
Révision des prix 2024/2025 +5%	148 663 €		57 786 €	
	3 121 931 €		1 213 506 €	
Mission maîtrise d'œuvre	265 900 €		103 701 € soit 39 % des dépenses relatives à la maîtrise d'œuvre	
TOTAL	3 387 831 € HT		1 317 207 €	

Le projet d'aménagement a mobilisé des partenariats financiers fondés sur la dimension environnementale et en particulier les moyens d'adaptation au réchauffement climatique.

L'Agence de l'Eau a d'ores et déjà attribué une subvention de 409 752 € dans la mesure où le principe d'aménager des espaces multifonctionnels d'infiltration des eaux pluviales représente un des principaux partis d'aménagement de la route de Colmar avec les chaussées et les tranchées drainantes, les espaces verts et perméables ainsi que la noue centrale végétalisée.

Le plan de financement des travaux serait le suivant :

	Aménagement de la voirie	Gestion des Eaux Pluviales	Aménagement des mobilités décarbonées	Total des financements
Agence de l'eau		409 752 € 31%		409 752 €
FEDER		592 700€ 45%		592 700 €
DETR		51 315 € 4 %	141 980 € 40%	193 295 €
Colmar Agglomération	97 566 €			97 566,93 €
Commune de Wintzenheim	1 618 107 €	263 441 € 20%	212 970 € 60%	2 094 518 €
Total				3 387 831 € HT
Dépenses				Total des dépenses
	1 715 673 €	1 317 207 €	354 950 €	3 387 831 €

Le projet de la route de Colmar est inscrit au Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique.

L'Etat, dans le cadre de la transition écologique apporterait une aide pour les travaux limitant les effets du réchauffement climatique dans les espaces publics, notamment par la désartificialisation et la renaturation et aussi pour tout travaux visant à favoriser les mobilités décarbonées dont les pistes cyclables et les déplacements piétons. La DETR est susceptible de représenter 4% des dépenses au titre de la gestion des eaux et aussi 40% des dépenses au titre des dépenses relatives aux mobilités décarbonées.

Le financement du FEDER est sollicité à hauteur de 45% des dépenses éligibles, soit 592.700 €. Ces dépenses sont relatives uniquement au volet « Transition écologique » avec la gestion de l'eau, la végétalisation, la renaturation et la désimperméabilisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FEDER d'un montant de 592 700€,
- **ADOpte** le plan de financement actualisé ainsi que les dépenses ci-dessus exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Demande de fonds de concours pour l'aménagement de la route de Colmar auprès de Colmar Agglomération

Rapporteur : Denis ARNDT

La route de Colmar est une ancienne route départementale qui a été déclassée en 2009 à la suite de la création du contournement de la ville (RD417).

L'aménagement vise la transformation complète de cette voie aux proportions particulières qui irrigue un tissu actuellement à dominante pavillonnaire. Cette voie va avoir un rôle majeur dans la desserte des zones de la ville en cours d'urbanisation puisque deux projets importants sont en cours de réalisation comprenant l'accueil de quelques 200 logements. Il s'agit donc de mettre en œuvre un aménagement en capacité d'accueillir les nouveaux habitants et leurs déplacements tout en intégrant la dimension environnementale en favorisant les modes de déplacements décarbonés et la renaturation des espaces.

Ce projet est fondé sur la prise en compte des espaces à renaturaliser ainsi que sur la gestion des eaux pluviales. En effet, au regard de la largeur de la voie actuelle, la surface disponible pour un aménagement vert ouvrirait de nombreuses possibilités.

Le parti d'aménagement est ainsi résolument tourné vers la transition écologique : la gestion des eaux, la désimperméabilisation et la végétalisation représentent les trois axes majeurs de ce projet.

La route de Colmar représente un linéaire de 900 mètres environs pour la première partie de la route (jusqu'au carrefour avec la RD83), et 750 mètres jusqu'à la limite de ban communal avec Colmar, juste avant le giratoire de la Croix Blanche.

Le gabarit de la voie n'est plus en phase avec son statut devenu plus urbain. L'analyse des profils montre la proportion démesurée de la voie qui est dédiée à la circulation des véhicules, ainsi que l'emprise très importante de l'espace central qui est tantôt terreplein, tantôt file de présélection tantôt zébra. Cette route à une longueur d'environ 1,5 kilomètre sur une largeur qui oscille entre un peu moins de 20 mètres et plus de 25 mètres. L'ensemble de la route est imperméable ayant de l'enrobé sur toute sa superficie.

Les principes d'aménagement sont :

La déconnexion de l'ensemble de pluies courantes et jusqu'à la pluie vingtennale sur 17073 m² : Pour la superficie qui va être déconnectée, les modes de gestions des eaux pluviales sélectionnés sont les suivants :

- Une noue végétalisée en place centrale (0.3m de profondeur) sur la voirie pour stocker et infiltrer les eaux pluviales des trottoirs, places de stationnements, pistes cyclables et voirie concernée par l'emprise du projet de déconnexion,
- Chaque module de noues végétalisées seront équipés d'une surverse menant à une structure réservoir sous chaussée en grave drainante 20/60 avec 35% de vide.
- Des pavés joint gazon.

Un aménagement plus perméable organisé autour d'une noue centrale : Le principe d'aménagement retenu est celui d'un espace paysager central permettant d'intégrer davantage de nature en ville par la végétalisation, de collecter les eaux pluviales, de réduire efficacement la largeur de la voie pour les véhicules pour y intégrer des modes doux de déplacement.

Elle est profilée pour permettre un entretien mécanisé. Elle est végétalisée et plantée d'espèces adaptées (couvre sol, arbres et arbustes) en tenant compte des conditions de visibilité et des questions d'entretien.

La place du végétal dans l'aménagement : La strate arborée représente l'élément phare du tronçon d'aménagement. La strate arborée va accompagner l'utilisateur, au fil des saisons, tout au long de la traversée.

Les alignements ne seront pas monospécifiques, afin de valoriser la diversité de la nature et de mettre en avant l'environnement direct en travaillant le mélange des essences.

Une plus grande place pour les modes doux décarbonés et les transports collectifs : Des itinéraires cyclables monodirectionnels de part et d'autre du linéaire sont aménagés, ainsi que des cheminements piétons confortables et suffisamment larges. L'emplacement de la piste cyclable tient compte des sorties des riverains, des arrêts de bus, de la circulation automobile, du stationnement et des piétons.

Enfin, en ce qui concerne les piétons, la continuité et le confort d'usage sont au cœur de la conception avec une configuration des traversées piétonnes spécifiques (visibilité réciproque, éclairage adéquat, sécurité) et la prise en compte des PMR.

Le projet global représente une enveloppe financière d'environ 3 637 820 € HT.

Nature de la dépense	Coût HT
Tranche 1 : Entre Faubourg des Vosges / rue du Bouleau Dont : Prestations générales : 449 800 € Voirie : 1 016 055 € Assainissement : 116 570 € Reprise giratoire : 70 815 € Espaces verts : 349 730 €	2 002 970 €
Tranche 2 : Entre la rue du Bouleau et la rue du Flachsland Prestations générales : 215 500 € Voirie : 546 820 € Assainissement : 62 710 € Espaces verts : 145 260 €	970 290 €
Total :	2 973 260 €
<i>Révision des marchés 2024-2025 : +5%</i>	148 660 €
<i>Total des travaux avec la révision</i>	3 121 920 €
Maîtrise d'œuvre	265 900 €
Etudes diverses – SPS – CT et imprévus	250 000 €
TOTAL	3 637 820 € HT

Le projet d'aménagement a mobilisé des partenariats financiers fondés sur la dimension environnementale et en particulier les moyens d'adaptation au réchauffement climatique. L'Agence de l'Eau a d'ores et déjà attribué une subvention de 409 752 € dans la mesure où le principe d'aménager des espaces multifonctionnels d'infiltration des eaux pluviales représente un des principaux partis d'aménagement de la route de Colmar avec les chaussées et les tranchées drainantes, les espaces verts et perméables ainsi que la noue centrale végétalisée.

Le projet de la route de Colmar est inscrit au Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique.

L'Etat, dans le cadre de la transition écologique apporterait une aide pour les travaux limitant les effets du réchauffement climatique dans les espaces publics, notamment par la désartificialisation et la renaturation et aussi pour tout travaux visant à favoriser les mobilités décarbonées dont les pistes cyclables et les déplacements piétons. La DETR est susceptible de représenter 4% des dépenses au titre de la gestion des eaux et aussi 40% des dépenses au titre des dépenses relatives aux mobilités décarbonées.

Le financement du FEDER est sollicité à hauteur de 45% des dépenses éligibles, soit 592.700 €. Ces dépenses sont relatives uniquement au volet « Transition écologique » avec la gestion de l'eau, la végétalisation, la renaturation et la désimperméabilisation.

Colmar Agglomération a décidé de soutenir les projets d'équipements communaux par l'institution d'un fonds de concours. Dans ce cadre, Wintzenheim peut prétendre à un fonds de concours de 97 566 €.

Le plan de financement des travaux serait le suivant :

	Financements
Agence de l'eau	409 752 €
FEDER	592 700 €
DETR	193 295 €
Colmar Agglomération – fonds de concours	97 566 €
Commune de Wintzenheim	2 344 507 €
Total	3 637 820 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de Colmar Agglomération de 97 566 €,
- **ADOpte** le plan de financement actualisé ci-dessus exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'aménagement du cimetière de Wintzenheim

Rapporteur : Danièle ARNOLD

Pour beaucoup de communes, l'entretien des cimetières est devenu un véritable casse-tête depuis l'interdiction de l'usage des pesticides. Pour conserver un environnement entretenu des cimetières, il est nécessaire de mobiliser une main d'œuvre importante, supposant une charge financière supplémentaire.

C'est pourquoi, en septembre dernier, une proposition alternative au désherbage manuel a été faite en enherbant les allées gravillonnées secondaires et les entre-tombes du cimetière de Wintzenheim. Ce projet a été mené sur une partie du cimetière (parcelles A, B et C).

L'enherbement des allées du cimetière consiste à planter, maintenir et entretenir un couvert végétal par hydromulching. Ce procédé se fait avec précision grâce à une lance qui permet d'accéder pratiquement partout. Cette technique consiste à projeter un mélange composé de semence de milieu sec, d'eau, de ouate de cellulose, de fibres de bois, d'engrais organique pour activer la germination et l'enracinement.

Cette action a permis de rendre le cimetière plus agréable avec un résultat des plus gratifiant tout en conservant une stabilisation du sol pour les PMR et les véhicules de service. Il a permis également de simplifier l'entretien des allées et de favoriser la biodiversité avec les plates-bandes fleuries entre les tombes.

Cette gestion différenciée des espaces répond ainsi aux enjeux actuels en conciliant le cadre de vie et la transition écologique.

Il s'agit maintenant de poursuivre le verdissement du cimetière sur les parcelles D, E et F. Le coût des travaux représente un total de 61 418 € HT (73 702 € TTC) comprenant :

- Section D : 20 279 € HT
- Section E : 20 816 € HT
- Section F : 20 323 € HT

L'Agence de l'Eau apporte son soutien aux travaux de végétalisation des cimetières à hauteur de 50 %.

	Coût total	Coût subventionnable	Montant de la subvention De l'Agence de l'Eau
Section D	20 279 € HT	14 450 € HT	7225 €
Section E	20 816 € HT	14 373 € HT	7186 €
Section F	20 323 € HT	14 449 € HT	7224 €
Total	61 418 € HT	43 272 €	21 635 €

Le plan de financement serait le suivant :

Subvention de l'Agence de l'Eau	21 635 €
Commune de Wintzenheim	39 783 €
Total	61 418 € HT

Monsieur le Maire : Je vous conseille d'aller au cimetière centre et de voir ce qui a été fait, c'est vert. On continue et je rassure les personnes de Logelbach ça sera fait aussi à Logelbach.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau de 21 635€ soit 50% du montant subventionnable de 43 272 €,
- **ADOpte** le plan de financement actualisé ci-dessus exposé dont le montant total des dépenses s'élève à 61 418 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. Subvention exceptionnelle à ZBO (Ze Big Organisation) pour la participation au Raid Amazones

Rapporteur : Daniel LEROY

ZBO (Ze Big Organisation) est une entreprise créée en 2001 par Alexandre DEBANNE pour organiser un raid aventure nature exclusivement féminin : le Raid Amazones.

Le Raid Amazones est le seul raid 100% féminin. Réparties en équipes de 2 ou 3, 300 Amazones se défient pendant 6 jours, au petit matin, dans des disciplines telles que le VTT, le canoë, le trail, le tir à l'arc et autres épreuves en totale immersion dans la nature.

L'après-midi, le raid sportif cède la place à des activités axées sur la rencontre avec la population locale.

Le Raid Amazones est également un événement solidaire, grâce à des actions de soutien à une association locale axée sur l'éducation des enfants.

Le prochain Raid Amazones aura lieu au Cambodge pendant la 2^{ème} quinzaine de novembre 2024.

La commune de Wintzenheim est sollicitée pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € pour soutenir la participation de Madame Morgane KOENIG domiciliée 9 rue de l'Argilière à Wintzenheim.

Daniel LEROY : C'est une subvention exceptionnelle comme nous en attribuons quelques-unes dans l'année.

Cette fois-ci c'est pour un rallye qui est relativement connu : le raid amazones qui est un rallye 100% féminin. Il se court en équipe de 2 ou 3 et on a toujours un grand nombre de jeunes femmes qui y participent.

C'est un rallye à la fois sportif avec des épreuves telles que VTT, canoë, trail, tir à l'arc et autres mais il est aussi axé sur la rencontre avec la population locale. Ça se passe dans des pays où l'on peut avoir des contacts et entretenir le soutien et l'amitié entre les peuples.

Madame Morgane KOENIG, domiciliée 9 rue de l'Argilière à Wintzenheim a sollicité la commune pour obtenir un soutien pour avoir le budget nécessaire à sa participation.

Nous avons donc transmis sa demande au conseil municipal car nous pensons que c'est une bonne action et qu'il est opportun que la commune soit représentée dans cette épreuve qui s'est déroulée au Cambodge.

Monsieur le Maire : Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle à ZBO de 300 € pour la participation au Raid Amazones,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Subvention exceptionnelle à l'association Coração do Minho de Wintzenheim pour l'organisation du festival folklorique portugais

Rapporteur : Daniel LEROY

L'association Coração do Minho de Wintzenheim est composé de 38 membres qui participent à de nombreuses manifestations municipales (Festivités du 12 juillet, marché de Noël, marché de pâques, fête la musique...).

Le 19 mai 2024 est l'année de la 3^{ème} édition du festival folklorique portugais dont le budget total est de 5000€.

Dans ce cadre, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Coração do Minho de Wintzenheim.

Daniel LEROY : Une autre subvention exceptionnelle est proposée pour cette association de folklore portugais qui organise un festival tous les ans qui anime notre ville. Elle participe aussi à de nombreuses manifestations : les festivités du 12 juillet, le marché de Noël et de Pâques, la fête de la musique. Elle est très active et répond toujours présent quand on la sollicite. On a souhaité les aider pour maintenir ce festival puisque leur budget était déficitaire et de façon à ce qu'ils puissent continuer à apporter cette animation à la commune nous avons proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle à Coração do Minho de Wintzenheim de 500€ pour la participation au festival folklorique portugais,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. Approbation de la convention de mécénat avec Vialis pour les festivités du 12 juillet 2024

Rapporteur : Alexis STRUSS

La Société Vialis propose par une convention de mécénat pour participer financièrement aux festivités du 12 Juillet 2024 pour un montant de 1500 euros.

La commune de Wintzenheim s'engage en contrepartie à apposer le logo de Vialis sur les supports de communication et à installer une banderole de Vialis dans le périmètre desdites festivités.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention de mécénat avec VIALIS telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 5 : Convention de mécénat avec Vialis pour l'organisation des festivités du 12 juillet 2024

15. Adoption de la convention d'objectifs 2024-2027 avec l'école de musique de Wintzenheim

Rapporteur : Daniel LEROY

En vertu du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, la collectivité est tenue de mettre en place une convention d'objectifs avec tout bénéficiaire d'une subvention égale ou supérieure à 23000 € par an. Cela permet notamment de garantir la bonne utilisation des sommes allouées à l'association.

Pour rappel, l'objectif fondamental de l'école de Musique est de pouvoir toucher toute la population, et de rendre la pratique artistique accessible à tous. Sa mission s'élargit aussi vers de nouvelles perspectives répondant aux attentes de la société actuelle : éveil culturel pour toutes les catégories sociales, au travers d'actions de sensibilisation des publics, de diffusions, d'ouverture aux autres structures.

La médiation culturelle par la découverte de la musique fait partie des actions portées par l'association. Le public visé est les enfants de la commune de moins de 18 ans. Les moyens mis en œuvre sont principalement :

- un partenariat avec les écoles élémentaires pour la découverte des instruments de musique
- la création d'un chœur d'enfants avec concert de Noël et auditions publiques
- une collaboration étroite avec l'Harmonie Municipale
- le développement de projet favorisant l'éveil musical et l'apprentissage chez les plus jeunes (« l'élève acteur de la vie culturelle »)

Des actions sont également développées en direction des publics fragilisés : Ouverture de différents ateliers afin d'étendre l'accessibilité à la pratique artistique pour les personnes en situation de handicap ainsi que des cours spécifiques pour les foyers en difficulté sociale.

Afin de soutenir ces actions, une subvention annuelle de 35 000 € est proposée.

Par ailleurs, l'association s'engage à créer un fond composé d'instruments, de matériels et d'outils pédagogiques destinés à être prêtés aux enfants de Wintzenheim dont les parents n'ont pas les moyens financiers pour acquérir ces instruments, ces outils pédagogiques ou ce matériel.

La commune s'engage à rembourser l'intégralité des dépenses engagées sur justificatif à hauteur maximum de 2000 € par an.

Enfin, la convention prend en compte un 3^{ème} volet d'actions, à savoir la pratique de la musique d'ensemble. C'est un élément important dans l'apprentissage de l'art musical chez les jeunes, et l'action de formation mis en place par l'école de musique répond à cet objectif.

Afin d'encourager, de valoriser et développer l'aspect qualitatif des pratiques amateurs, l'école de musique accorde une réduction aux élèves participant aux activités collectives, notamment celles exercées à l'harmonie municipale du Hohlandsbourg.

Deux catégories d'aide de financement aux élèves sont en place par l'intermédiaire de l'école de musique :

- Les élèves membres de l'orchestre ont une aide financière de 140 € par trimestre. L'orchestre est constitué de musiciens qui possèdent déjà un certain niveau musical,
- Les élèves membre de la classe d'orchestre ont une aide de 70 € par trimestre. La classe d'orchestre est constituée de musiciens encore dans une première phase d'apprentissage.

Le nombre d'élèves qui a servi de socle de calcul pour une subvention relative à cette action en 2020 était de 12 élèves participant aux activités de l'orchestre et 24 élèves participant aux activités de la classe d'orchestre.

Ainsi, une subvention de 10 080 €a été instituée par avenant en 2020.

Daniel LEROY : C'est la reconduction de la convention d'objectifs que l'on avait déjà signée par deux fois précédemment et notamment celle qui s'est achevée en 2023. Pour poursuivre l'activité de l'école de musique, il est nécessaire de signer cette convention de façon à pouvoir lui apporter notre soutien financier.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention d'objectifs 2024-2027 établie entre la commune de Wintzenheim et l'école de musique et de danse de Wintzenheim telle qu'annexée,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la présente convention et ses avenants, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 6 : Projet de convention d'objectifs 2024-2027 avec l'école de musique de Wintzenheim

16. Adoption des modes de concertation de la modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Denis ARNDT

La loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés a instauré la procédure de modification simplifiée pour faire évoluer de manière mineure les PLU.

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a modifié l'article relatif à la mise en œuvre de la modification simplifiée.

En application des dispositions des articles L153-45 et suivants, une procédure de modification simplifiée du PLU peut être engagée par arrêté du Maire prescrivant la procédure.

Le projet de modification simplifiée n°7 aura pour objet les points suivants :

- L'article 3 « *Desserte des terrains par les voies publiques ou privées et accès aux voies ouvertes au public* » des zones UB3, UC3, AUB3 et AUC3 prévoit un aménagement de voirie avec une largeur unique de 7,50 mètres. Il s'avère que cette exigence n'est plus adaptée, les déplacements se déclinant maintenant selon les types de mobilités. Une largeur de 7,50 mètres n'est pas justifiée si une voie est en sens unique ou encore réservée aux piétons et aux vélos. Par ailleurs, la notion de voie en impasse doit également être réfléchi en prenant en considération les schémas des Orientations d'Aménagement et de Programmation inscrits dans le PLU.
- Concernant les dispositions de l'article 13 « *Obligation en matière d'espaces libres, d'aires de jeux et de loisirs et de plantations* », il s'agit de rendre cohérent le contenu de cet article avec les autres règles du PLU. La modification n°3 du PLU a supprimé l'obligation d'une surface minimum de 0,75 hectare pour aménager en zone AU. Il s'avère que cette surface minimum est restée dans les articles 13 des différentes zones pour les lotissements obligeant à créer un espace d'un seul tenant destiné à un usage public. Il est donc nécessaire d'adapter cet article pour la réalisation des OAP afin de répondre à

- l'objectif de l'article 13 qui est d'ordre environnemental mais en prenant en considération les priorités actuelles de la transition écologique (gestion de l'eau, surfaces perméables...)
- Concernant les zones AUc, le PLU réalisé en 2005 a établi un périmètre de l'OAP du Flachsland divisant les parcelles sur l'ensemble de sa limite Est, cette surface en AUs ayant une vocation économique liée à la réalisation de la Départementale 83. Il s'avère que depuis cette date, les calendriers ont été modifiés. Sans remettre en cause l'occupation de ces zones, il s'agit d'assouplir le règlement de la zone AUs afin de permettre des occupations transitoires complémentaires aux zones limitrophes : espaces verts, stationnement, ... afin que cela ne constitue pas à termes des délaissés.
 - Concernant les plans et cartes, une actualisation des noms des rues est nécessaire, les pétitionnaire devant pouvoir retrouver les rues concernant leur autorisation d'urbanisme dans le PLU.
 - Certaines définitions sont à ajouter correspondant à des besoins actuels (exemple : définition du carport).

Le dossier de présentation ainsi que le rapport complet des modifications envisagées seront transmis aux Personnes Publiques Associées.

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, le conseil municipal précise les modalités de mise à disposition du public du projet de modification, de l'exposé de ses motifs et le cas échéant des avis émis par les personnes publiques associées.

Le document présentant le projet de modification simplifiée sera mis à disposition en mairie, aux services techniques, aux jours et heures d'ouverture et sur le site internet de la mairie.

Un registre sera mis à disposition afin de recueillir les observations et avis du public en mairie, aux services techniques, aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Un registre dématérialisé sera mis à disposition afin de recueillir les observations et avis.

Le public pourra également faire part de ses avis et commentaires par courriers, ceux-ci seront intégrés au registre.

Un avis précisant les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et ce 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.

Cet avis sera également affiché en mairie dans les mêmes délais, inscrit sur le site internet de la commune, affiché sur les panneaux dédiés à l'affichage communal et ce pendant toute la durée de la mise à disposition.

VU la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, transférant aux communes les compétences d'urbanisme,

VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain modifié,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants, R.153-20 et R.153-21, L151-28 et L153-41,

VU la délibération du 20 janvier 2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme et les délibérations du 24 janvier 2008, 3 septembre 2010, 8 avril 2011, 29 juin 2012 approuvant les révisions simplifiées n°1, 2, 3, 4 et 5,

VU les délibérations du 3 septembre 2010, du 22 mai 2015 et du 12 mai 2022 approuvant les modifications n°1, n°2 et n°3 du P.L.U. et les délibérations du 7 décembre 2012, 29 novembre 2013, du 20 novembre 2015 du 4 novembre 2016 et du 29 septembre 2017 adoptant les modifications simplifiées n°1, 2, 3, 4 et 5,

VU l'avis de la commission Travaux et Urbanisme du 13 juin 2024,

CONSIDERANT que l'ensemble des modifications envisagées rentre dans les conditions d'emploi de la procédure de modification par voie simplifiée sans enquête publique telles qu'elles sont énoncées dans le code de l'urbanisme,

Le conseil municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions :

- **FIXE** les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°7 au public selon les conditions suivantes :
 - Le dossier de modification simplifiée n°7 sera préalablement notifié aux Personnes Publiques Associées,
 - Le dossier de modification simplifiée n°7 du PLU sera mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie pendant une durée d'un mois aux jours et heures d'ouverture de la mairie ainsi que sur le site internet,
 - Les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant toute la durée de mise à disposition du dossier ainsi que sur un registre dématérialisée,
 - Durant la période de mise à disposition du dossier, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par courrier adressé à l'attention de Monsieur le Maire, à l'adresse suivante : Mairie de Wintzenheim- 28 rue Clemenceau – 68920 Wintzenheim. Chaque courrier sera alors annexé au registre,
 - Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage ainsi que sur le site internet et ce pendant toute la durée de la mise à disposition,
 - Cet avis d'information d'ouverture à la concertation sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ainsi que par voie d'affichage et sur le site internet de la Ville et ce 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17. Convention tripartite pour l'entretien des routes départementales avec la CeA et Colmar Agglomération

Rapporteur : Benoit FREYBURGER

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) est en charge de l'entretien, l'exploitation et la conservation des routes départementales.

Afin de réaffirmer et sécuriser le partenariat de la CeA avec les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale pour l'entretien des routes départementales, la CeA propose aux communes de l'agglomération la signature d'une convention tripartite portant sur le partage des interventions respectives des différentes collectivités dans l'entretien des routes départementales en agglomération.

De manière générale, la Collectivité européenne d'Alsace prendra à sa charge :

- la création des voies nouvelles et de certaines dépendances ;
- la réfection et l'entretien de la partie roulante des chaussées hors revêtements spécifiques ;
- les bandes longitudinales réservées aux stationnements et aux cycles délimitées par un simple marquage routier ;
- les ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement supportant la chaussée) y compris la partie de l'ouvrage supportant les trottoirs ;
- la signalisation directionnelle et touristique portée au Schéma directeur départemental de la signalisation directionnelle ;
- les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

Au regard du principe de subsidiarité et des pouvoirs de la circulation qui sont dévolus aux maires dans leur agglomération, relèveront de la charge des communes :

- l'entretien des trottoirs, des murs de soutènement supportant les trottoirs (sauf ceux supportant également la chaussée) ;
- l'entretien des aménagements latéraux séparés de la chaussée par des bordures ou pavés formant fil d'eau : bandes et pistes cyclables, places de stationnement ;
- l'entretien des aménagements de surface et équipements liés à la sécurité routière ou au confort (ilots séparateurs, plateaux surélevés...) ;
- l'entretien des équipements tels que l'éclairage public, la signalisation directionnelle et touristique non portée par le Schéma directeur départemental de la signalisation directionnelle, ainsi que les mâts support ;
- l'entretien des accotements non aménagés (herbes, fossés...) ;
- l'entretien des plantations, arbres, espaces verts.

Colmar Agglomération prendra à sa charge :

- la réalisation et l'entretien des réseaux enterrés de collecte, d'évacuation et de traitement des eaux pluviales ;
- l'installation et l'entretien des abris-bus dépendant de sa compétence dans le cadre du contrat de concession avec JC Decaux.

La CeA propose la signature d'une convention jointe en annexe. La convention prend effet à compter de sa signature par les parties et restera valable pendant toute la durée des obligations liées à son exécution.

Vu l'avis favorable de la commission conjointe travaux / urbanisme et Environnement et cadre de vie du
14 mars 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention pour l'entretien des routes départementales en agglomération avec Colmar Agglomération et la Collectivité européenne d'Alsace telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 7 : Convention tripartite pour l'entretien des routes départementales avec la CeA et Colmar Agglomération

18. Convention de rétrocession de la voirie du lotissement « les Aigles 2 » dans le domaine public

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

L'opération d'aménagement du lotissement appelé « Le clos des aigles II » est actuellement réalisée par la société 5M SARL, dont le siège social est situé 124A rue du Logelbach à Colmar.

Couvrant une superficie totale d'environ 12 120 m² cadastrée sous la section n°15, le projet prévoit l'aménagement de 16 parcelles.

L'aménageur a obtenu l'autorisation d'urbanisme pour sa réalisation en date du 2 décembre 2021.

Le plan d'aménagement ainsi que la définition des travaux à réaliser dans le cadre de l'opération sont détaillés dans le permis d'aménager. Les voies et équipements dont la réalisation est projetée dans le cadre de l'opération vont contribuer à constituer le réseau viaire du quartier et auront ainsi une vocation publique.

La surface de la voirie a rétrocedé à la commune représente environ 3204 m².

Considérant que la totalité des voies de l'opération sont destinées à être ouvertes à la circulation publique, que les ouvrages accessoires à la voirie (éclairage, signalisation), ainsi que les poteaux ou hydrants d'incendie, noues et fossés servant à l'assainissement accessoires à la voirie, constituent des équipements à vocation publique, l'aménageur a sollicité la commune en vue d'organiser les modalités de leur incorporation au domaine public.

On entend par « ouvrage » la voirie et les installations associées ayant vocation à intégrer le domaine public communal :

- Les chaussées, trottoirs, aménagements cyclables, accotements, fossés, terre-pleins, ronds-points, talus constitutifs de la voie,
- Les ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement constitutifs de la voie, passerelles, passages souterrain...) assurant la continuité des voies transférées,
- L'éclairage public,
- Les infrastructures de télécommunication (fourreaux et chambres),
- Les mobiliers urbains de voirie en lien avec la circulation des espaces transférés et les matériels annexes : potelets, bornes, barrières, arceaux vélos, plaques de rues, corbeilles de propreté,
- Les équipements de sécurité : glissières, bornes d'appel d'urgence, catadioptrés, signalisations verticale et horizontale, signalisation lumineuse de trafic, jalonnement directionnel hors signalisation d'intérêt local,
- des parkings et aires de stationnement public imperméables.

La convention présentée a pour objet de définir les conditions dans lesquelles sera réalisée la rétrocession de la voirie du lotissement « Le clos des aigles II » dans le domaine public communal.

Vu l'avis de la commission Travaux et Urbanisme du 13 juin 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de rétrocession de la voirie du lotissement les Aigles 2 dans le domaine public telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 8 : Convention de rétrocession de la voirie du lotissement les Aigles 2 dans le domaine public

19. Avis sur la nomination d'un garde-chasse du lot de chasse n°2

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Wintzenheim dispose de deux lots qui ont été attribués à deux locataires par délibération du conseil municipal du 27 septembre 2023. Le lot n°2 d'une consistance de 697,31 ha dont 523 ha boisés a été attribué à Monsieur Antoine MERTZ.

Monsieur Daniel GRIMMER exerçant les fonctions de garde-chasse, a cessé son activité le 30 juin 2022.
Monsieur Antoine MERTZ souhaite nommer en remplacement Monsieur Yves DENIS né le 24/09/1957 demeurant 6 impasse des mésanges 68 230 ZIMMERBACH.

Dans ce cadre, l'avis du conseil municipal doit être sollicité.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le code de l'Environnement,
- VU l'arrêté Préfectoral du 26 juin 2023 portant approbation du Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
- VU la présence des documents prévus fournis par Monsieur Yves DENIS,
- VU l'avis favorable du 27 février 2024 de la Commission Communale Consultative de la Chasse,
- VU l'avis favorable du 23 mai 2024 de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la nomination de Monsieur Yves DENIS en qualité de garde-chasse du lot n°2 pour la période 2024-2033,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

20. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour créer un poste afin de permettre la promotion d'un agent au grade supérieur.

Poste de travail	Nombre de poste	Temps de travail hebdomadaire	Création ou suppression	Prise d'effet
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	27 h 44	création	01/09/2024

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

21. Informations

Autorisations d'urbanisme : Denis ARNDT

FLEITH Bernard : Modification de la clôture - 6, rue Pasteur - LOGELBACH

SCI DE L'ILL ET DU RHIN : Construction de deux maisons d'habitation comprenant : vide sanitaire, rez de chaussée et étage et garage accolé avec toiture plate – 18, rue du Hohnack - LOGELBACH

REZZIK Stéphane & Malika : Rajout d'un vide sanitaire – 9, rue de l'Abbé Stupfel

GUENEDAL Daniel : Construction d'un garage, d'un carport et création de 2 fenêtres de toit - 8, rue des Dominicaines - LOGELBACH

SERTDAG Haydar : Construction d'une maison sur un garage et d'une piscine - 15, rue de l'Abbé Stupfel

CATTANEO Raphaëlle : Agrandissement - 25B, route de Colmar

LORRE-FARINHA Judite : Pose d'un portail - 16, rue des Laboureurs

GULLMANN Christian : Pose de deux panneaux photovoltaïques sur la petite dépendance - 109, rue Clemenceau

EURL SOLARISA - M. DAPP FABIEN : Pose de 16 panneaux photovoltaïques sur la toiture principale – 4a, rue du Baerenthal

PFEFFER Bertrand : Installation de 14 panneaux photovoltaïques - 3, rue du Dr Albert Schweitzer

JAMMES Nicolas : Modification aspect extérieur façade Nord / Ajout d'une unité extérieure de climatisation sur la façade Nord - 14, allée des Marronniers - LOGELBACH

RAVAT Franck : Rénovation de la terrasse existante et création d'une pergola - 32A, rue Feldkirch

EDF - ENG : Installation d'un générateur photovoltaïque - Superficie des panneaux : 41m² - 120, route de Colmar

LEIS Andy : Remplacement clôture et portail et bardage bois sur façade garage - 77, rue du Maréchal Joffre

HUEBER Richard : Mise en place d'un abri voiture une place - 19, rue des Frères Widal

MULLER Ernest : Pose d'un abri de jardin- 7, rue du Mulhfeld - LOGELBACH

DENIS Christiane : Division en vue de construire – rue Acker - LOGELBACH

DALL'O Jérémy : Installation de 6 panneaux solaires - 3 côté EST et 3 côtés OUEST - 13A, rue Jean MonnetL

ABRAHAM Annick : Peinture des façades - 2, rue Robert Schuman

MEYER Marie-Françoise : Remplacement de la toiture du garage par une couverture en bac acier - 112, rue Clemenceau

Monsieur YILMAZ Faruk : Modification du portail et de la clôture et création d'un portillon - 6, rue de l'Orme

RINGLER Nicolas : Remplacement de la clôture et mise en place d'un portail et portillon - 7, rue de la Chapelle

DEIS Didier : Agrandissement du portail et remplacement de la clôture - 6, rue Louise Jordan - LOGELBACH

ZINDT Mathieu : remplacement d'une pergola en bois par une pergola en aluminium sur une terrasse existante - 25A, rue des Trois-Epis

STIRN Fabien : installation d'un VELUX 78/98 sur le pan SUD et de deux VELUX 55/69.5 sur le pan NORD - 6, rue du Maréchal Foch

YILMAZ Faruk : Réfection de la toiture + modification des fenêtres de toit - 6, rue de l'Orme

GOMES DA COSTA Manuel : Ajout d'un portillon - 1, rue du Flachsland

HUSSHERR Jonas : Création d'une fenêtre en panneau fixe et transformation d'une fenêtre en porte fenêtre - 16, rue du Maréchal Joffre

MOREIRA GABRIEL David : Ravalement et peinture des façades + descente du garage et sous bassement clôture - 2, rue Rene Cassin - LOGELBACH

AUBRY Nathalie : Changement fenêtres et volets ainsi que la porte d'entrée - 8, rue Poincaré

JEHL Philippe : Installation de panneaux solaires sur la toiture d'un carport existant - 116, rue Clemenceau

KLINGER-ZIND Claude : Remplacement des fenêtres et des volets roulants ainsi que la transformation d'une fenêtre en porte fenêtre - 126, rue Clemenceau

THIRION Loïc : Création d'une fenêtre de cave - 31, rue Feldkirch

PROBST Lionel : Pose de 16 panneaux photovoltaïques - 4, rue Aloyse Meyer

GALLMANN Robert : Suppression du muret et de la haie de charmille remplacée par une clôture en alu d'une hauteur de 1,80m - 2A, rue des Acacias

GEHLE Denis : Pose de 8 panneaux photovoltaïques – 4, rue Jean Monnet - LOGELBACH

SCHWANDER Pierre : Installation de 8 panneaux photovoltaïques au bâti ouest de la toiture – 8, rue des Tulipes

DUROT Guy : Construction d'une ombrière (carport) recouverte de 9 panneaux photovoltaïques - 12, rue du Logelbach

FRANCE RENOVE HABITAT : Installation de 20 panneaux photovoltaïques en sur imposition - 2, rue des Dominicaines - LOGELBACH

VANESSE Alexandre : Remplacement du portail battant existant par un portail coulissant - 4, rue Pasteur - LOGELBACH

HERRBACH Jean-Marie : Pose de 8 panneaux solaires sur la toiture du garage existant - 11, rue du Marchal Joffre

GRIMM Michel : Pose de panneaux photovoltaïques - 9, rue Otto Dix - LOGELBACH
DARRAS Denis : Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la terrasse - 29, rue Feldkirch
OUGIER Daniel : Installation de 4 panneaux solaires photovoltaïques sur le toit terrasse du garage existant - 24, Faubourg des Vosges
RELAIS IMMO GESTION : Ravalement de façades des immeubles - 11, allée des Marronniers - LOGELBACH
JAMMES Nicolas : Remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée - 14, allée des Marronniers - LOGELBACH
CORRAIN Sébastien : Pose de panneaux photovoltaïques côté Sud / Est / Ouest - 12, rue des Trois-Châteaux
GENG Thomas : Installation d'un conduit de cheminée inox avec passage intérieur avec une émergence près du faîtage - 4, rue Emile Schwoerer - LOGELBACH
MARTINEZ PUENTE José : suppression d'une fenêtre de toit et création de 3 fenêtres de toit - 70, rue des Prés - LOGELBACH
DE ALMEIDA Laurent : Peinture des façades et mise en place de volets - 12, rue de la Croix Blanche
COMMUNE : Remise en peinture des façades NORD - EST - OUEST – 2, rue de la Gare - LOGELBACH
EHPAD LES MAGNOLIAS : Rénovation d'un pan de toiture et suppression des panneaux solaires à la suite d'infiltrations d'eau - 1, rue Clemenceau
EHR SAM François : Installation de 4 panneaux solaires sur toiture de garage - 45, rue du Maréchal Joffre
EHR SAM Laurent : Installation de 4 panneaux solaires sur toiture de garage - 27, rue du Rehland
EDF ENR : Installation d'un générateur photovoltaïque sur toiture - Superficie des panneaux : 27m² - 11, rue du 2 Février
CHERY Dominique : Remplacement de la clôture donnant sur rue par une clôture avec des lames en aluminium horizontale ajourées - 25, rue des Bleuets
MOTTNER Patrice : Rénovation de la toiture-remplacement des tuiles par des tuiles JPV2 couleur brun foncé - 31, rue des Bleuets

Manifestations : Daniel LEROY

JUIN 2024		
21	De 19h30 à Minuit	Fête de la musique, Place des fêtes à Wintzenheim et parvis de l'Eglise à Logelbach
22	13h30 à 21h30	Fête de fin d'année de l'Ecole de musique et de danser à l'Arthuss
23	17h	Récital de chant de guitare – Amis de la Chapelle Herzog à la Chapelle Herzog
23	17h	Concert de la Chorale du Chant sacré de Strasbourg à la Synagogue
28 au 30		Festival 2A2M
29	10h30	Signature du Pacte de jumelage avec Pont du Casse à la salle des réceptions à la Mairie de Wintzenheim
29	19h	Concert Desidela à l'Auditorium de l'Arthuss
JUILLET 2024		
5, 6 et 7	20h30 (ven et sam) 15h (dimanche)	Spectacle de danse des Copains d'abord « dansons le monde » à l'Auditorium de l'Arthuss
12	A partir de 20h	Festivités du 12 Juillet
13	18h30 : courses enfants ,19h30 : 10 km, 21h : 5 km	Courses des Run'Heures d'Allure (départ halle de fêtes)
14	9h	Fête montagnarde du Club Vosgien au chalet St Gilles
21	9h à 18h	Journée de présentation de l'Airsoft à la halle des fêtes
AOÛT 2024		
15	10h	Fête paroissiale à Logelbach

SEPTEMBRE 2024		
1 ^{er}		Marché aux puces du Tarot club
08	9h à 14h30	Bourse aux vêtements du Hand-Ball club à la halle des fêtes
09	16h30	Don de sang à la salle Laurentia

Daniel LEROY : Le calendrier des manifestations est une matière vivante, ce qui fait que ce que je vais vous dire ne correspond pas forcément à ce que vous avez d'écrit.

Énumération des manifestations et compléments d'information :

Le festival de musique mécanique et la signature du pacte de jumelage avec Pont du Casse ont dû être annulés et par voie de conséquence le concert Desidela qui devait se dérouler à l'auditorium de l'Arthuss dans le cadre du jumelage a également dû être annulé.

Le 30, ce seront les élections législatives pour le premier tour. S'il y a un second tour, il y aura le 4 une réunion publique avec Monsieur OTT.

Monsieur le Maire : Il y aura un débat entre les deux tours entre les candidats restants le mercredi 3 à 18h00 à la salle Laurentia. S'ils sont trois, il y aura un débat entre les trois.

Daniel LEROY : Le 7, si second tour, nous aurons les élections législatives.

Le 14 juillet à la Halle des fêtes, retransmission de la finale de l'euro de football organisée par l'association des Run'Heures.

Le 9 août nous aurons une cérémonie de pose de la stèle en mémoire des victimes de l'incendie de La Forge. Cérémonie limitée au Conseil Municipal, aux pompiers et aux familles qui souhaiteraient venir, qui vont être prévenues.

Don du sang le 09 septembre : je le répète si vous arrivez à mobiliser des gens autour de vous, c'est très important parce qu'on manque de sang en France. Il est important de mobiliser le plus de donneurs.

Le 11 septembre à 20 heures c'est la soirée de lancement de la saison culturelle 2024-2025 à l'Arthuss. Ce sera tout prêt du prochain Conseil Municipal.

Le 22 septembre ce sont les journées du patrimoine et ce sera également le passage du marathon de Colmar qui passera pour la première année dans Logelbach encore sur le même parcours mais aussi cette fois dans Wintzenheim. Le parcours vous sera dévoilé lorsque nous aurons le tracé précis.

Monsieur le Maire : Je voudrais rajouter, puisqu'on parlait des réunions publiques, il y aura une réunion publique lundi soir organisée par le candidat Monsieur KLACK, le Maire de Riquewihr qui se présente aux législatives. C'est à 19h00 je crois, à l'Arthuss, ça sera dans la presse.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Je vais revenir sur ce que Madame OHRESSER m'a demandé. Ecoutez, ça va être simple, je vous présente naturellement mes excuses mais je ne regrette pas ce que j'ai dit. C'est tout, merci.

Le prochain Conseil aura lieu le 26 septembre.

Je voudrais d'abord remercier toutes celles et ceux qui ont participé aux élections européennes. C'est un dimanche qui a été bien pris. Je vous remercie pour le 30 juin et le 7 juillet, pour votre investissement. C'est toujours difficile de trouver des volontaires pour être dans les bureaux de vote. Je crois que le service de l'état civil, Aude en particulier, a pris contact avec tout le monde. Tout le monde a répondu assez rapidement je voudrais donc vous remercier.

Et puis bien sûr, à la veille des vacances, je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes vacances.

Merci et bonne soirée à vous.

Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE DU 01/04/2024 AU 30/06/2024	186,20	05/03/2024
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS DU 01/04/2024 AU 30/06/2024	398,58	05/03/2024
ADELYA	FOURNITURES MICROFIBRE	113,58	05/03/2024
ADELYA	FOURNITURE EXEOL DETARTRANT	119,09	05/03/2024
ADELYA	PRESSE A LEVIER POUR VOLEO	140,26	05/03/2024
AMPLITUB'S	ECRAN ET VIDEOPROJECTEUR POUR REUNIONS DE QUARTIER	5 910,84	05/03/2024
IMS SERVICES	MAINTENANCE RADAR PEDAGOGIQUE LA FORGE	1 656,00	06/03/2024
FERTAL	SAV AUTOLAVEUSE ECOLE DAME BLANCHE	1 058,02	06/03/2024
ROSE ET FILS	REPARATION DE LA CHAUDIERE SALLE UNGERER	3 126,00	06/03/2024
LOCAM	LOCATION 5 DAE PATRIOT CONNECT ET 5 ELECTRODES PEDIATRIQUE	1 116,00	06/03/2024
ANIMO CONCEPT	FOURNITURE DE SACS DE DEJECTIONS CANINES	1 776,00	06/03/2024
TP SERVICE	REPARATION ET ENTRETIEN TONDEUSE ISEKI	670,36	06/03/2024
MATHIEU SA	2 FILTRES DE GRILLE CUVE INOX	218,40	06/03/2024
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES DE GAZ ATELIERS	18,41	06/03/2024
GRAND CERF	4 JEUX ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS LOGELBACH	642,01	06/03/2024
OFB RIXHEIM	LACETTES TEXBAND POUR STORES BSO POUR POLE SPORTIF	288,00	06/03/2024
PPG DISTRIBUTIO	PROGOLD BOBINEAU POUR ECOLE LES CEDRES	29,47	06/03/2024
WINTZEDIS	MACHINE A CAFE DOLCE GUSTO - SALLE DE PAUSE REZ-DE-CHAUSSEE	74,99	06/03/2024
ELECTIS BURKLE	DIVERS MATERIELS SALLE DE CLASSE ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL	273,02	06/03/2024
MISTRAL-01	2 PC RELAIS LECTURE	3 466,80	07/03/2024
UGAP	CAMERA THERMIQUE ET CORDON POUR POMPIERS	4 638,71	07/03/2024
EQUIP BAR	CONTRAT D'ENTRETIEN PREVENTIF DES EQUIPEMENTS SALLE LAURENTIA	228,00	07/03/2024
MISTRAL-01	CREATION ADRESSE MAIL	108,00	07/03/2024
DUBERNARD	VERIFICATION ANNUELLE INCENDIE POLE SPORTIF	134,33	07/03/2024
DUBERNARD	VERIFICATION ANNUELLE INCENDIE BATIMENT ARTHUSS	782,12	07/03/2024
TP SERVICE	REPARATIONS SUR PIAGGO PORTER 853-ZV-68	355,03	07/03/2024
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VOITURE ZOE FD-222-FR FEVRIER 2024	71,48	07/03/2024
PROLIANS SCHMER	CHAUSSURE DE SECURITE	69,00	07/03/2024
VET PRO	TUNIQUE MENAGE	42,84	07/03/2024
AGRIVALOR	TRAITEMENT DES DECHETS VERTS EN VRAC JANVIER 2024	113,66	07/03/2024
FOUSSIER	PROTECTION D'ANGLE ANGLISOL PERISCOLAIRE DE LOGELBACH	100,70	07/03/2024
EQUIP BAR	CHARIOT DE SERVICE	429,41	07/03/2024
GEDIMAT NUSS	JOINT FLEX / SIKA MONOTOP.POUR ECOLE DAME BLANCHE	174,36	07/03/2024
TP SERVICE	CARTOUCHE GRAISSE MULTI.	119,81	07/03/2024
ROSE ET FILS	KIT ELECTRODES ALLUMAGE / IONISATION CHAUDIERE SALLE UNGERER	198,00	07/03/2024
CASTORAMA	BOITES AUX LETTRE ARTHUSS	116,70	07/03/2024

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
BATIBOIS	PATTEX SPECIALE / STR BLC KAOLIN POUR MAIRIE DE LOGELBACH	115,01	07/03/2024
PPG DISTRIBUTIO	FOURNITURE PEINTURE POUR JOURNEE CITOYENNE	257,28	07/03/2024
PPG DISTRIBUTIO	FOURNITURES TRAVAUX PEINTURES ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL	779,33	07/03/2024
PUBLIMARK	REPIQUAGE DATE SUR BACHE FOURNIE MARCHÉ DE PAQUES	180,00	07/03/2024
ACC	FUSIBLE ENFICH.STD	2,88	07/03/2024
ELECTIS BURKLE	BLOC D'ECLAIRAGE DE SECURITE GYMNASSE DE LOGELBACH	264,00	07/03/2024
ELECTIS BURKLE	ECLAIRAGE ENTRE COUR D'ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL	63,68	07/03/2024
BERNER	MASTIC ET FORET STANDARD	35,84	07/03/2024
ADELYA	SAC ASPIRATEUR	21,96	07/03/2024
ADELYA	PRODUIT ENTRETIEN EXEOLSAN DETART ET DSE DETERG SURODORANT	274,50	07/03/2024
ADELYA	MOP MICROF ULTRA SAFE POUR DIVERS BATIMENTS	22,72	07/03/2024
FERTAL	DETERGEANT POUR AUTOLAVEUSE	94,18	07/03/2024
PROLIANS SCHMER	EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELS DATIPLUS	8 889,60	11/03/2024
SCHOENENBE	TRAVAUX SUR TOITURE - SALLE LAURENTIA	26 953,92	11/03/2024
SCHOENENBE	FOURNITURE ET POSE DE LAINE DE ROCHE SALLE LAURENTIA	11 122,80	11/03/2024
REGIE NETWORKS	NRJ - CAMPAGNE GOOGLE ADS POUR MARCHÉ DE PAQUES	96,00	11/03/2024
FREPPPEL EDAC	AFFICHES A4 - JOURNEE CITOYENNE	99,60	11/03/2024
FREPPPEL EDAC	PLANCHES D'ETIQUETTES TONDES PR2D2COUPEES	212,16	11/03/2024
MICHEL ETS GUNS	SOUFFLEUR STIHL BR550 - CONTROLE ET REMPLACEMENT CARBURANT	265,36	11/03/2024
VIALIS SAEM	REPLACEMENT D'UN SIGNAL PIETON - CARREFOUR HERZOG	599,99	11/03/2024
COLMAR EAU	REPLACEMENT D'UN COFFRE DE POTEAU INCENDIE RUE DES BLEUETS	495,88	11/03/2024
COLMAR EAU	CURAGE DE 2 SIPHONS A LA CASERNE DES POMPIERS	142,80	11/03/2024
COLMAR EAU	CURAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS FEVRIER 2024	153,30	11/03/2024
VERVER EXP	BULBES D'ETE 2024	141,85	11/03/2024
MICHEL ETS GUNS	FOURNITURES DE PIECES DETACHEES DIVERS MATERIELS ESPACES VERTS	353,76	11/03/2024
GEDIMAT NUSS	SABLE POUR VOIRIE	127,10	11/03/2024
SANISITT	TUBE CUIVRE SANCO POUR APPARTEMENTS PRESBYTERE LOGELBACH	124,63	11/03/2024
SANISITT	LAVABO / SIPHONS / MITIGEUR POUR ECOLE DE LOG ET APPARTEMENTS	531,44	11/03/2024
SANISITT	RACCORD ISOLANT / COUDE CUIVRE POUR ATELIERS	106,69	11/03/2024
SANISITT	RACCORD A SERTIE MANCHON POUR ECOLE LOGELBACH	53,42	11/03/2024
SANISITT	ACCES D'ANGLE COULISSANTE POUR APPARTEMENTS PRESBYTERE LOG	684,77	11/03/2024
SANISITT	CHAUFFE-EAU POUR ATELIERS MUNICIPAUX	664,22	11/03/2024
PPG DISTRIBUTIO	PROGOLD 5 MANCHONS / FREITACOLOR BLANC	60,05	11/03/2024
CHAMPION	TAPIS PICOTS CAOUTCHOU NOIR POUR ARTHUSS	73,21	11/03/2024
ALSACE CAR	CARRELAGE POUR APPARTEMENT PRESBYTERE LOGELBACH	173,84	11/03/2024
ADELYA	BOUCHON ROBINET 5L	9,94	11/03/2024
WINTZEDIS	RELAIS LECTURE DE WINTZENHEIM - CAFETIERE DOLCE GUSTO	150,86	11/03/2024
WINTZEDIS	CATERING - SPECTACLES JEUNE PUBLIC DU 28/02/24	26,16	11/03/2024
WINTZEDIS	SPECTACLES JEUNES PUBLIC - BONBONS	49,85	11/03/2024
ROSE ET FILS	REPLACEMENT DE PIECES SUR CHAUDIERE - ECOLE LES CEDRES LOG	1 140,24	14/03/2024
OUEST VEND	ACCESSOIRES CONSOMMABLES BALAYEUSE AZURA	1 401,70	14/03/2024
HEINTZ HEN	DEMI-CYLINDRE MAUER ET CYLINDRE BOUTON POLE MEDICAL LOGELBACH	328,04	18/03/2024
ESPACE PRO TECH	HABILLEMENT SERVICE POLICE MUNICIPALE	245,00	18/03/2024
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA APRES LOCATION FEVRIER 2024	693,00	18/03/2024
REGIE NETWORKS	NRJ - CAMPAGNE GOOGLE ADS POUR MARCHÉ DE PAQUES	624,00	18/03/2024
TP SERVICE	DIAGNOSTIC BOITIER ELECTRONIQUE RENAULT MASTER FY-631-CL	463,03	18/03/2024
TP SERVICE	REPARATION RENAULT MASTER NACELLE CB-718-HF	625,75	18/03/2024

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VOITURE ZOE FD-222-FR MARS 2024	46,12	18/03/2024
AIR LIQUIDE FRA	LOCATION BOUTEILLE MEDIUM GAMME STANDARD 01/03/2024-28/02/2027	237,95	18/03/2024
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLE MATERNELLE ENUPHARS LOGELBACH	518,34	18/03/2024
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLE NENUPHARS LOGELBACH	399,41	18/03/2024
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL SCOLAIRE ECOLE LES NENUPHARS LOGELBACH	81,46	18/03/2024
OUEST VEND	BALAI BROSE POUR LE DESHERBAGE DES CANIVAUX / RIVES DU VIGNOBLE	199,88	18/03/2024
FOUSSIER	CHARNIERES MEUBLE POUR ANNEXE MAIRIE LOGELBACH	24,48	18/03/2024
DOUBLET	PAV.FRANCE ET EUROPE POUR MATS WINTZENHEIM ET LOGELBACH	299,16	18/03/2024
GEDIMAT NUSS	WEBER PRIM UNIVERSEL APPARTEMENT PRESBYTERE LOGELBACH	181,82	18/03/2024
GEDIMAT NUSS	WEBER JOINT FIN BLANC PUR 5KG POUR APPARTEMENT PRESBYTERE LOG	11,51	18/03/2024
GEDIMAT NUSS	ENSABLAGE VOIRIE	179,23	18/03/2024
GEDIMAT NUSS	ENSABLAGE VOIRIE	179,23	18/03/2024
GEDIMAT NUSS	ENSABLAGE VOIRIE	161,86	18/03/2024
GEDIMAT NUSS	MORTIER MONTAGE POUR APPARTEMENT PRESBYTERE LOGELBACH	55,16	18/03/2024
GEDIMAT NUSS	DIVERS MATERIAUX POUR ESPACE VERT	36,01	18/03/2024
CASTORAMA	TOURILLONS POUR FABRICATION DE PORTE-BRETZELS	41,70	18/03/2024
PPG DISTRIBUTIO	PELLE A POUSSIERE POUR ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL WINTZENHEIM	54,05	18/03/2024
ELECTIS BURKLE	TELECOMMANDE UNIVERSELLE TLU2 POUR GYMNASSE UNGERER	152,82	18/03/2024
ADELYA	PRESSE A LEVIER POUR VOLEO / GRATTOIR	145,03	18/03/2024
J&K CONSTRUCTIO	PIQUAGE DU CREPIS RENOVATION BATIMENT ENSEIGNANTS RUE HERZOG	3 573,60	18/03/2024
LABEAUNE	SYSTEME DE CLIMATISATION CHAUFFAGE BUREAUX MAIRIE ANNEXE LOG	6 239,87	18/03/2024
MEAZZA SAR	CAVURNE ET COLUMBARIUM 6 CASES DE 3 URNES - CIMETIERE WINTZ	22 069,20	18/03/2024
MEAZZA SAR	POSE D'UN CADRE BETON SUR OSSUAIRE EXISTANT - CIMETIERE WINTZ	4 110,00	18/03/2024
FRUH XAVIER SA	MAINTENANCE FILTRES CHAUDIERES ARTHUSS	1 156,87	18/03/2024
FRUH XAVIER SA	MAINTENANCE FILTRES CHAUDIERES ARTHUSS	3 920,44	18/03/2024
TP SERVICE	CONTROLE TECHNIQUE ET REPARATIONS PEUGEOT BOXER AX-449-TJ	2 710,27	18/03/2024
COCHONVOYAGEUR	CONCERT LES ALSACIENNES DE PARIS DU 06/03/2024 - CACHET	1 582,50	18/03/2024
BERGER LEVRAULT	CONTRAT PROXIMITE 2024 BL	19 140,00	18/03/2024
PREFECTURE	IMPOSITIONS LOCALES FEVRIER 2024	10 658,00	19/03/2024
STIHLE SAV	ENTRETIEN ET MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DE CHAUFFAGE	1 656,00	21/03/2024
SIGNATURE	PANNEAUX D'ENTREE VILLE	1 251,80	21/03/2024
TP SERVICE	REPARATION CAMION BENNE FB-541-TP	269,32	21/03/2024
TP SERVICE	REPARATION NACELLE NEW ESK GB-336-QW	144,60	21/03/2024
LRT LES RECYCLE	DEBLAIS TERREAUX	228,96	21/03/2024
ROSE ET FILS	DEBOUCHAGE CONDUITES D'EVACUATIONS ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	426,00	21/03/2024
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	125,54	21/03/2024
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	52,73	21/03/2024
FOUSSIER	GENOUILLERES BOSSEUR EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	21,16	21/03/2024
TP SERVICE	PIQUET DE CHANTIER POUR ESPACES VERTS	180,00	21/03/2024
SAGOS	FOURNITURES DIVERS POUR CHALET APP	264,66	21/03/2024
PROLIANS SCHMER	FORET ULTIMAX 646 POUR ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS	118,80	21/03/2024
PROLIANS SCHMER	FORET BETON TWISTER POUR ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS	100,94	21/03/2024
FOUSSIER	VIS / CHEVILLES / FORET / MASTIC POUR DIVERS BATIMENTS	104,69	21/03/2024
ADELYA	ECRAN URINOIR MELON POUR ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	44,35	21/03/2024
FRUH XAVIER SA	FOURNITURES DE FILTRES POUR LE POT A BOUE MAGNETIQUE ARTHUSS	423,00	21/03/2024
BATIBOIS	DALLE PANTYR / PANNEAUX HETRE CLAIR POUR MAIRIE ANNEXE LOG	208,08	21/03/2024
CHAMPION	FOURNITURES POUR HAUTEUR INDICATEUR DE LOGELBACH	24,98	21/03/2024

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT BUS FUNPARK COLMAR VACANCES DE NOEL 2023	118,00	25/03/2024
KUNEGEL	TRANSPORT SALLE EUROPE COLMAR - ECOLE LES CEDRES	88,00	25/03/2024
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE LES CEDRES VERS COLLEGE LE 23/01/2024	67,50	25/03/2024
LK TOURS	TRANSPORTS COLMAR LE 25/01/24 ECOLE LES CEDRES LOGELBACH	88,00	25/03/2024
MISTRAL-01	SOLUTION SURVEILLANCE FLEX ANTISPAM DU 01/04/23 AU 31/12/23	1 033,20	26/03/2024
MISTRAL-01	MAINTENANCE SOLUTION FLEX BACKUP PRO SERVEUR 01/04/23 AU 31/12/23	3 186,00	26/03/2024
CASA GINA	SPECTACLE JEUNE PUBLIC DU 28/02/24 - REPAS	48,00	26/03/2024
CASA GINA	CONCERT DU 06/03/24 - REPAS DU MIDI	36,00	26/03/2024
VILLE COLMAR RE	CONCERT DU 06/03/24 - REPAS ARTISTES	72,00	26/03/2024
JECKERT B	VIENNOISERIES POUR REUNION DU 8 MARS 2024	11,20	26/03/2024
MG FIL	HONORAIRES AMO TELEPHONIE / MGFIL DOSSIER DE CONSULTATION	930,00	26/03/2024
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE PROGICIEL SOLON 2024	598,30	26/03/2024
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE ORACLE 2024	316,80	26/03/2024
FAC-SIMILE ALSA	FORFAIT IMP CANON 1ER ETAGE POUR ARRETES	23,88	26/03/2024
OXYGENE REALISA	TRAVAUX D'ELAGAGE ARBRE DE LA LIBERTE WINTZENHEIM	756,00	26/03/2024
PHARMACIE	PHARMACIE POUR ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	96,64	26/03/2024
WINTZEDIS	CONCERT DU 06/03/24 - CATERING	28,07	26/03/2024
DUBERNARD	VERIFICATION ANNUELLE INCENDIE POLE MEDICAL LOGELBACH	258,22	03/04/2024
DUBERNARD	VERIFICATION ANNUELLE INCENDIE POLE MEDICAL WINTZENHEIM	503,17	03/04/2024
LIMA SERVICES	NETTOYAGE VITRERIE FEVRIER 2024	3 930,00	03/04/2024
FLORFM - La Voi	SPOTS FLORFM 2024 POUR MARCHE DE PAQUES 2024	1 060,56	03/04/2024
LUDIK AIR PARK	LOCATION DE GONFLABLES POUR MARCHE DE PAQUES 2024	1 711,20	03/04/2024
IMPRIMERIE MOSE	AFFICHAGE SUCETTE 2024 ET COMMANDE ENVELOPPES ET PAPIER EN TETE	1 258,80	03/04/2024
ALLO INCEN	EXTINCTEURS DIVERS BATIMENTS - PANNEAU - PLANS D'EVACUATION	1 739,26	03/04/2024
MANECANTERIE DE	CONCERT CLAIR DE NOEL 17/12/2023 A L'EGLISE LOGELBACH	1 200,00	03/04/2024
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT VACANCES HIVER LAC BLANC ET CERNAY 2024	265,00	03/04/2024
MEDIARUN	SPOTS TOP MUSIC 2024 - 7 CAMPAGNES	404,30	03/04/2024
IMPRIMERIE MOSE	AFFICHES SUCETTES 2023	288,00	03/04/2024
FREPPPEL EDAC	BROCHURE PROGRAMME 2024/2025 ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	231,60	03/04/2024
CEZAMIE	BRETZELS ET KOUGELHOPFS INAUGURATION MARCHE PAQUES WINTZ	301,05	03/04/2024
EIFFAGE ENER-02	DEPANNAGE DU SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES AU DOJO	561,60	03/04/2024
DUBERNARD	VERIFICATION ANNUELLE INCENDIE ARTHUSS	196,25	03/04/2024
DUBERNARD	VERIFICATION ANNUELLE INCENDIE POLE SPORTIF	712,48	03/04/2024
GRAND EST AUTOM	REVISION OPERATION INITIALE VEHICULE ELECTRIQUE POLICE MUNICIPALE	46,00	03/04/2024
OXYGENE REALISA	FOURNITURES ET POSE D'UN HAUBAN RUE DU HETRE	204,00	03/04/2024
DIAC LOCATION	COMPLEMENT LOCATION BATTERIE VOITURE ZOE FD-222-FR MARS 2024	25,35	03/04/2024
AMAZON BUSINESS	POST-IT NOTES SUPER STICKY	27,87	03/04/2024
AMAZON BUSINESS	PASTILLES GOMMETTES DE SIGNALISATION RONDE AGIPA	5,50	03/04/2024
AMAZON BUSINESS	AGRAFES ET CAHIERS SPIRALES	25,80	03/04/2024
ZEP INDUST	MULTI SHOT AEROSOL 600ML POUR DIVERS BATIMENTS	269,35	03/04/2024
ENERGYS BATTERI	PILES INDUSTRIELLES ET ACCUS NIMH BLISTER POUR DIVERS BATIMENTS	55,20	03/04/2024
EURE FILMS ADHE	MATERIEL POUR COUVRIR LIVRE POUR LES DEUX RELAIS LECTURE	342,90	03/04/2024
CASTORAMA	FOURNITURES LAMPES POUR BUREAU	29,20	03/04/2024
AMAZON BUSINESS	VICLOON MINI PINCES A LINGE EN BOIS DECORATIVES	7,82	03/04/2024
PPG DISTRIBUTIO	HYDROVELOURS BLANC ET PROGOLD COLLE POUR MAIRIE ANNEXE LOG	178,94	03/04/2024
PPG DISTRIBUTIO	PREMIOR SAT POUR ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	75,91	03/04/2024
HEINRICH C	PIQUETS DE CHANTIER POUR ESPACES VERTS PARC BODEN	60,00	03/04/2024

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
HEINRICH C	PIQUETS DE CHANTIER POUR ESPACES VERTS PARC BODEN	45,00	03/04/2024
WINTZEDIS	2 CADRES PHOTO A4 POUR LES DEUX RELAIS LECTURE	13,00	03/04/2024
BERNER	SILICONE / MASTIC / RUBAN DE MASQUAGE POUR DIVERS BATIMENTS	182,96	03/04/2024
ADELYA	PRODUIT DETERGENT DIESIN MAXX 5L	229,97	03/04/2024
WINTZEDIS	CHOCOLAT POUR MARCHE DE PAQUES 2024	282,36	03/04/2024
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED DU 15/12/2023 AU 14/03/2024	395,58	03/04/2024
APAVE	CONTROLE TECHNIQUE QUINQUENNAL ASCENSEUR - POLE MEDICAL WINTZ	354,00	09/04/2024
FOUSSIER	BAGUE LAITON POUR POLE MEDICAL WINTZENHEIM	48,35	09/04/2024
ADELYA	ASPIRATEUR POUS GM80 NILFISK POUR DIVERS BATIMENTS	708,64	09/04/2024
SCHOENENBE	CONTRAT ENTRETIEN TOITURES TERRASSES ET TOITURES EN ALU DOJO	4 870,92	09/04/2024
SCHOENENBE	FORFAIT REPARATIONS PONCTUELLES DE FUITES SUR FIBROCIMENT	1 485,72	09/04/2024
ZENNA BATIMENT	REPARATIONS MACONNERIES MURS EXTERIEURS DE MAIRIE ANNEXE LOG	6 144,00	09/04/2024
PLANDANJOU	VEGETAUX	1 503,78	09/04/2024
AGRIVALOR	TRAITEMENT DES DECHETS VERTS EN VRAC FEVRIER 2024	2 100,94	09/04/2024
MIROITERIE	FOURNITURES D'UN VITRAGE SECURIT POUR MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	1 014,00	09/04/2024
HORMALYS	TUTEUR ACACIA / SCIE PLIABLE / SECATEUR POUR ESPACES VERTS	2 028,23	09/04/2024
KUNEGEL	TRANSPORT EEL VERS COLLEGE-MATHS SANS FRONTIERES	67,50	09/04/2024
KUNEGEL	TRANSPORT CENTRE PEDA DE LA PREHISTOIRE ECOLE DAME BLANCHE	694,00	09/04/2024
BOULANGERIE SCH	4 GALETTES FRANGIPANE POUR 2 RECEPTIONS DU 05/01/24	91,20	09/04/2024
SYND INT EAU	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE FEVRIER 2024	433,78	09/04/2024
COLMAR EAU	CURAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS MARS 2024	153,30	09/04/2024
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES DE GAZ ATELIERS	18,41	09/04/2024
LIRE DEMAIN	LIVRES POUR ECOLE DAME BLANCHE	599,13	09/04/2024
MAJUSCULE HISLE	FEUILLES A4 POUR ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	43,80	09/04/2024
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL ADMINISTRATIF ECOLE DAME BLANCHE	114,60	09/04/2024
LEITZ SARL	LAME DE SCIE POUR MENUISERIE	133,14	09/04/2024
LEITZ SARL	LAME DE SCIE A RUBAN POUR MENUISERIE	40,03	09/04/2024
LEITZ SARL	LAME DE SCIE POUR MENUISERIE	74,96	09/04/2024
FOUSSIER	CONSOLE RENFORCEE ET CHARNIERES POUR ECOLE MATERNELLE WINTZ	52,60	09/04/2024
FOUSSIER	POIGNEE COURBE POUR MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	25,73	09/04/2024
FOUSSIER	CYLINDRE. DOUBLE POUR MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	12,10	09/04/2024
FOUSSIER	ROULETTES POUR HALLE DES FETES	84,05	09/04/2024
FOUSSIER	MECHE A FACONNER BOIS POUR ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	48,00	09/04/2024
LES EDITIONS SE	COFFRET LES ESPACES A SCENARIO ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	86,00	09/04/2024
BLEGER JUS	GRAVILLONS CONCASSES POUR VOIRIE	79,00	09/04/2024
HEINTZ HEN	BOITE A CLES A CODE MECANIQUE POUR RELAIS LECTURE WINTZENHEIM	64,00	09/04/2024
SANISITT	FOURNITURES POUR LAVABO ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	196,30	09/04/2024
SANISITT	O.NOVO VASQUE A ENCASTRER POUR ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	287,30	09/04/2024
BATIBOIS	CONTREPLAQUE OKOUME JOURNEE CITOYENNE	220,46	09/04/2024
BATIBOIS	CHANT ABS HETRE POUR MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	22,56	09/04/2024
PPG DISTRIBUTIO	PEINTURE PRIMWOOD AQUA ROBUST POUR ECOLE MATERNELLE LOG	31,18	09/04/2024
WINTZEDIS	RADIO POUR ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	12,90	09/04/2024
WINTZEDIS	LAMPE DE POCHE / BOUILLIRE / PILES POUR ECOLE MATERNELLE LOG	34,64	09/04/2024
SID	FOURNITURE D'UN BIDON DE 22KG DE VITISEPSID - FONTAINE A EAU	788,30	09/04/2024
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE UNGERER ET SALLE LAURENTIA MARS 2024	415,80	11/04/2024
ROSETTE FL	GERBE POUR CEREMONIE PATRIOTIQUE	100,00	11/04/2024
WINTZEDIS	CAFE FILTRE POUR REUNIONS	41,63	11/04/2024

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
MISTRAL-01	CREATION D'UNE SESSION	108,00	11/04/2024
BELTA	FORFAIT MAINTENANCE IMPRIMANTE DU 27/03/2024 AU 27/06/2024	601,20	11/04/2024
MISTRAL-01	SOLUTION SURVEILLANCE FLEX ANTISPAM JANVIER 2024	147,60	11/04/2024
MISTRAL-01	SOLUTION SURVEILLANCE FLEX ANTISPAM FEVRIER 2024	84,60	11/04/2024
MISTRAL-01	MAINTENANCE SOLUTION FLEX BACKUP PRO SERVEUR JANVIER 2024	354,00	11/04/2024
MISTRAL-01	MAINTENANCE SOLUTION FLEX BACKUP PRO SERVEUR FEVRIER 2024	354,00	11/04/2024
RISO FRANC	MAINTENANCE DUPLICOPIEUR DU 01/04/2024 AU 30/06/2024	28,92	11/04/2024
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED DU 15/03/2024 AU 14/06/2024	418,33	11/04/2024
PROLIANS SCHMER	FOURNITURE DE 4 BRASSARDS POUR BALISE DATIPLUS	96,00	11/04/2024
SPORT CO ET MAR	T-SHIRTS POUR LA JOURNEE CITOYENNE	813,60	11/04/2024
POULAILLON	30 MINIS VIENNOISERIES JURY CONCOURS GENDARMERIE 04/04/2024	19,90	15/04/2024
CONFISERIE ADAM	1 PANIER GARNI DEPART EN RETRAITE M. ROMANELLI MARTIN 2023	50,00	15/04/2024
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VOITURE ZOE FD-222-FR AVRIL 2024	71,48	15/04/2024
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	29,14	15/04/2024
FOUSSIER	SELECTEUR PORTE ARGENT POUR GYMNASSE DE WINTZENHEIM	108,95	15/04/2024
BLEGER JUS	GRAVILLONS CONCASSES POUR VOIRIE	79,00	15/04/2024
PPG DISTRIBUTIO	SOYDOR RAPID BASE 1L POUR MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	41,78	15/04/2024
WINTZEDIS	RALLONGES DATI POUR DIVERS BATIMENTS	15,00	15/04/2024
ELECTIS BURKLE	HONEYWELL HOME KIT CARILLON SANS FIL 200M POUR BUREAU POLICE	120,84	15/04/2024
ELECTIS BURKLE	PRISE DE COUTANT POUR HALLE DES FETES	193,98	15/04/2024
ROSE ET FILS	REPLACEMENT ELECTROVANNE SUR URINOIR ECOLE PRIMAIRE WINTZ	183,18	16/04/2024
GARAGE LAUBER	REPARATIONS RENAULT KANGOO	220,00	16/04/2024
GARAGE LAUBER	REPARATIONS RENAULT MASTER	125,00	16/04/2024
TP SERVICE	REPARATION FUITE DE LIQUIDE REFROIDISSEMENT TRACTO-PELLE	153,55	16/04/2024
TP SERVICE	REPLACEMENT AMPOULE PEUGEOT PARTNER EJ-140-XN	26,02	16/04/2024
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES DE GAZ ATELIERS	18,41	16/04/2024
FOUSSIER	CASQUE ANTI-BRUIT EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	34,04	16/04/2024
LEITZ SARL	LAME CIRCULAIRE POUR MENUISERIE	62,86	16/04/2024
FOUSSIER	TRACEUR FLUO JAUNE TECHPRO POUR VOIRIE	26,06	16/04/2024
FOUSSIER	MECHE A FACONNER BOIS POUR PORTE BRETZEL	32,78	16/04/2024
FOUSSIER	DESHERBEUR VOIRIE MANCHE BOIS	64,68	16/04/2024
ADELYA	NETTOYANT VITRES ET SURFACES 5L POUR DIVERS BATIMENTS	88,13	16/04/2024
ADELYA	COMPRIMES CHLORE ET RECHARGES DIFFUSEUR DIVERS BATIMENTS	195,79	16/04/2024
CASTORAMA	FOURNITURES DE PANNEAU GRILLAGE POUR ECOLE PRIMAIRE WINTZ	25,90	16/04/2024
PPG DISTRIBUTIO	PREMIOR MAT BLANC POUR MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	38,08	16/04/2024
CHAMPION	MATERIEL DE SERRURERIE POUR DIVERS BATIMENTS	66,82	16/04/2024
CHAMPION	BACS A BEC RANGEMENT DATI POUR DIVERS BATIMENTS	55,39	16/04/2024
SCHINDLER	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL LOGELBACH	534,26	17/04/2024
MISTRAL-01	MAINTENANCE ASSISTANCE TECHNIQUE CONTRAT "AVANTAGE"	4 068,00	17/04/2024
NOUVELLES CARRI	CONCASSE POUR CHEMIN DE VIGNE	2 707,01	17/04/2024
TME ASCENSEURS	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL WINTZENHEIM	611,20	22/04/2024
MESURES & Persp	REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE ACOMPTE 4	1 980,00	22/04/2024
REFPAC GPAC	CONVENTION ASSISTANCE ET DE SUIVI TPLE ANNEE 2024	1 492,39	22/04/2024
REFPAC GPAC	CONVENTION ASSISTANCE ET DE SUIVI TPLE ANNEE 2024	1 426,30	22/04/2024
MESURES & Persp	GUIDE PEDAGOGIQUE D'ACCOMPAGNEMENT APPLICATION DU RLP	2 520,00	22/04/2024
SCHAECHTEL	PIECES DETACHEES ENTRETIEN ANNUEL DES MACHINES ESPACES VERTS	1 397,48	22/04/2024
REAKTIV ASPHALT	FOURNITURES D'ENROBES REACTIF A L'EAU	2 097,12	22/04/2024

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
WADEL WINNIGER	PLANTS POUR CREATION DE LA PEPINIERE COMMUNALE AU PARC KIENER	2 029,63	22/04/2024
ALSACE MIC	RENOUVELLEMENT LOGICIEL SMART LICENCE	25,74	22/04/2024
KUNEGEL	TRANSPORT MUSEE UNTERLINDEN - ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	88,00	22/04/2024
FREPPEL EDAC	INVITATIONS CEREMONIE DU 8 MAI 2024	98,40	22/04/2024
MONTAGNE ESCALA	INITIATION ESCALADE AVEC INTERVENANTS - VACANCES SCOLAIRES	160,00	22/04/2024
GROUPE MONITEUR	ABONNEMENT 2024 COURRIER DES MAIRES	259,00	22/04/2024
ORONA EST	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE SPORTIF 2EME TRIMESTRE 2024	334,85	22/04/2024
API	REDEVANCE ANNUELLE FIXE SERVICE CHORUS PRO EZGED	420,00	22/04/2024
TP SERVICE	REPARATION CABLAGE DU VENTILATEUR DE RADIATEUR TONDEUSE	221,40	22/04/2024
MAJUSCULE HISLE	PAPIER ET RUBANS POUR ECOLE DAME BLANCHE WINTZNEHEIM	174,78	22/04/2024
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURE ADMINISTRATIVE - ETIQUETTES BLEUES	2,40	22/04/2024
HOLCIM GRANULAT	CONCASSE POUR CAMPMENT GENS DU VOYAGE	516,18	22/04/2024
WADEL WINNIGER	PLANTS CREATION DE LA PEPINIERE COMMUNALE PARC KIENER LA FORGE	328,24	22/04/2024
MICHEL ETS GUNS	BIDON A CARBURANT POUR MACHINES ESPACES VERTS	184,03	22/04/2024
AGRIVALOR	TRAITEMENT DES DECHETS VERTS EN VRAC MARS 2024	487,02	22/04/2024
LYCEE DU PFLIXB	PRIMEVERES POUR MONUMENT AUX MORTS	37,51	22/04/2024
MICHEL ETS COLM	CHAINE PICCO MICRO POUR ESPACES VERTS	53,05	22/04/2024
PPG DISTRIBUTIO	HYDROVELOURS BLANC 5L POUR MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	169,20	22/04/2024
WINTZEDIS	CAFETIERE POUR RELAIS LECTURE LOGELBACH	147,29	22/04/2024
HORMALYS	ARROSOIR / TOILE / AGRAFFES PAILLAGE POUR ESPACES VERTS	404,86	22/04/2024
ELECTIS BURKLE	BORNE WAGO POUR ECLAIRAGE PUBLIC	60,95	22/04/2024
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES ELECTRIQUES POUR ECLAIRAGE PUBLIC	626,24	22/04/2024
PHARMACIE	3 POCHETTES DE GLACE POUR ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	11,70	22/04/2024
WINTZEDIS	CATERING - CONCERT DU 03/04/24	30,77	22/04/2024
ROSE ET FILS	CONTROLE DES ROBINETS ECOLES LES CEDRES ET LES NENUPHARS	1 486,10	24/04/2024
ROSE ET FILS	REPARATION DE LA CHAUDIERE SALLE UNGERER	3 126,00	24/04/2024
ROSE ET FILS	REMPLACEMENT ELECTROVANNE SUR URINOIR ECOLE PRIMAIRE WINTZ	183,18	24/04/2024
ALLO INCEN	VERIFICATION EXTINCTEUR, DESENFUMAGE, ROBINET D'INCENDIE	1 745,22	24/04/2024
ESPACE PRO TECH	TORCHONS POUR COMITE DES FETES	288,00	25/04/2024
ESPACE PRO TECH	LAMPE FRONTALE RECHARGEABLE CMJ	440,00	25/04/2024
ARTIFEN	FOURNITURE ET POSE DE FENETRES - SALLE LAURENTIA	44 926,08	25/04/2024
DI NISI ARCHITE	ETUDE DE MISE EN CONFORMITE LOCAUX SALLES LAURENTIA ET UNGERER	16 800,00	25/04/2024
FUCHS BOU	45 BREZELS ET 5 KOUGELHOPFS SUCRES POUR DEPART	113,99	26/04/2024
GROUPE MONITEUR	DOCUMENTATIONS POUR SERVICE TECHNIQUE	129,00	26/04/2024
AP COLMAR	REPARATIONS PEUGEOT PARTNER EJ-140-XN	222,27	26/04/2024
CHEMINETTE	RAMONAGE EFFECTUE LE 04/09/2023 - APP DE WINTZENHEIM	79,39	26/04/2024
BERNER	GANTS FLEXUS WAVE	797,93	26/04/2024
EGLINDOER	FOURNITURES POUR ARROSAGES AUTOMATIQUES POUR ESPACES VERTS	8,09	26/04/2024
ENERGYS BATTERI	ACCU 1.2V SUB HAUTE TEMPERATURE POUR DIVERS BATIMENTS	50,40	26/04/2024
ADELYA	TETE DE LOUP RONDE VERTE POUR DIVERS BATIMENTS	55,33	26/04/2024
PPG DISTRIBUTIO	PROGOLD BOBINEAU POUR RELAIS LECTURE LOGELBACH	37,64	26/04/2024
WINTZEDIS	BOUTEILLES DE GAZ POUR DESHERBAGE	185,40	26/04/2024
ELECTIS BURKLE	LUMINAIRE LED POUR SALLE DE REUNION ECOLE DAME BLANCHE	235,20	26/04/2024
BERNER	FOURNITURES DIVERSES POUR DIVERS BATIMENTS	929,22	26/04/2024
ARBOREST	ACOMPTE 1 ABATTAGE ET FACONNAGE ARBRES PARCELLES P10 / P19 / P2	10 713,78	29/04/2024
ALSACE MIC	ORDINATEUR DELL VOSTRO 3710-SFF POUR ECOLE LES CEDRES	1 434,26	29/04/2024
MANU RéNOV'	TRAVAUX DE PLATERIE - FAUX PLAFOND EGLISE DE LOGELBACH	1 287,60	29/04/2024

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
SIEMENS	MAINTENANCE DETECTION INCENDIE SALLE UNGERER	1 331,15	29/04/2024
ROSE ET FILS	CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUDIERES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	6 377,40	29/04/2024
HEINTZ HEN	FOURNITURES 4 BOITES AUX LETTRES POUR POLE SPORTIF	1 181,86	29/04/2024
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT PARC EXPO COLMAR - SORTIE DU 13/04/24 CASCADEURS	118,00	29/04/2024
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT VACANCES DE PRINTEMPS 2024	245,00	29/04/2024
KUNEGEL	TRANSPORT PISCINE - ECOLE LES CEDRES LOGELBACH	290,00	29/04/2024
REIN Philippe	ALVINAGE PECHE VACANCES DE PRINTEMPS	205,73	29/04/2024
TP SERVICE	REPARATIONS RENAULT MASTER POMPIER DL-159-EV	717,34	29/04/2024
ROSE ET FILS	REPLACEMENT DE PIECES DEFAILLANTES SUR CHAUDIERES	261,24	29/04/2024
AMAZON BUSINESS	ETIQUETTES MAGNETIQUES EFFACABLES ET INSCRIPTIBLES	14,99	29/04/2024
AMAZON BUSINESS	SCOTCH FIX POUR MAIRIE DE WINTZENHEIM	6,00	29/04/2024
AMAZON BUSINESS	INTERDRUK BLOC-NOTES POUR MAIRIE DE WINTZENHEIM	29,85	29/04/2024
AMAZON BUSINESS	POST-IT / INTERCALIRES / DOSSIERS SUSPENDUS POUR MAIRIE DE WINTZ	73,98	29/04/2024
BERNER	GILETS SIGNALISATIONS ORANGE	57,60	29/04/2024
EQUIP PRO	RACLETTES MONOLAME POUR COMITE DES FETES	26,30	29/04/2024
EQUIP PRO	BARQUETTES / COUVERCLES / BALAI / SEAU POUR COMITE DES FETES	137,88	29/04/2024
DECATHLON PRO	MATERIEL SPORTIF VACANCES DE PRINTEMPS - MEDAILLES	41,88	29/04/2024
PEP ALS DECOUV	SEJOUR SCOLAIRE EDUCATIF CENTRE LA ROCHE - ECOLE DAME BLANCHE	500,00	29/04/2024
LOCAM	LOCATION 5 DAE PATRIOT CONNECT ET 5 ELECTRODES PEDIATRIQUE	1 116,00	30/04/2024
MISTRAL-01	IMPRIMANTE HP LASER PRO POUR RELAIS LECTURE DE WINTZENHEIM	490,80	02/05/2024
FREPPPEL EDAC	GAZETTE DU LEVRIER N°71 ET ENCARTAGE "CA CEST NOUS"	3 153,70	02/05/2024
SVP	HONORAIRE DU 01/04/2024 AU 30/06/2024 CONTRAT INTEGRAL	2 432,34	02/05/2024
FREPPPEL EDAC	AFFICHES A4 POUR LES 3 RELAIS LECTURES	102,00	02/05/2024
MISTRAL-01	CREATION D'UNE SESSION	216,00	02/05/2024
MISTRAL-01	ASSISTANCE SUR LES SERVEURS DE LA MAIRIE DE WINTZENHEIM	162,00	02/05/2024
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETERIE ARTHUSS	422,90	02/05/2024
EURE FILMS ADHE	PAPIER POUR COUVRIR LES LIVRES POUR LES 2 RELAIS LECTURES	202,61	02/05/2024
WINTZEDIS	SPECTACLE JEUNE PUBLIC - BONBONS	43,24	02/05/2024
WINTZEDIS	CATERING - SPECTACLE JEUNE PUBLIC DU 24/04/24	30,00	02/05/2024
CANTARO	CACHET SPECTACLE JEUNE PUBLIC CANTARO DU 24/04/24	550,00	02/05/2024
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL ADMINISTRATIF ECOLE DAME BLANCHE	114,60	03/05/2024
TRESORERIE PRIN	CESSION TONDEUSE GRILLO AUTOPORTEE ROTATIVE FD1100	3 000,00	06/05/2024
HAAG SAS GROUPE	TONDEUSE AUTOPORTEE GRILLO FD2200 GV-043-VC	44 928,00	06/05/2024
UGAP	CAMERA THERMIQUE ET CORDON POUR POMPIERS	4 638,71	07/05/2024
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR DIVERS BATIMENTS	1 656,60	13/05/2024
TP SERVICE	REPARATION DE LA TONDEUSE ISEKI AUTOPORTEE	3 105,48	13/05/2024
HANTSCH S	REPLACEMENT DE L'EMBRAYAGE DU LINDLER UNITRAC	4 711,85	13/05/2024
HANTSCH S	RECONDITIONNEMENT DE LA BOITE DE TRANSFERT DU LINDLER UNITRAC	5 523,89	13/05/2024
COSEEC	PRESTATIONS MECANIQUES PRINTEMPS 2024 - TERRAIN D'HONNEUR	3 102,54	13/05/2024
SANISITT	FOURNITURES POUR CHAUFFAGES DIVERS BATIMENTS	1 981,94	13/05/2024
HERTZOG REVETEM	REFECTION SOL - SALLE DE CLASSE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	3 716,57	13/05/2024
KUNEGEL	TRANSPORT DARNAY - 50 PERSONNES - ECOLE DAME BLANCHE	694,00	13/05/2024
KUNEGEL	8 TRANSPORTS PISCINE MUNSTER - ECOLE DAME BLANCHE	145,00	13/05/2024
JECKERT B	24 MINIS VIENNOISERIES POUR REUNION GENDARMERIE	18,00	13/05/2024
JECKERT B	8 KOUGELHOPFS SUCRES POUR REMISE DES PRIX DES MAISONS FLEURIES	109,30	13/05/2024
MISTRAL-01	MAINTENANCE SOLUTION FLEX BACKUP PRO SERVEUR MARS 2024	354,00	13/05/2024
MISTRAL-01	SOLUTION SURVEILLANCE FLEX ANTISPAM MARS 2024	75,60	13/05/2024

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
SGS AUTOMOTIVE	ETALONNAGE CINEMOMETRE	258,00	13/05/2024
MICHEL ETS GUNS	REPARATION TRONCONNEUSE STIHL MS201TCM	321,55	13/05/2024
TP SERVICE	REPARATIONS SUR GERBEUR ELECTRIQUE LAFIS	393,06	13/05/2024
OXYGENE REALISA	TRAVAUX D'ELEGAGE CHAPELLE DES BOIS	984,00	13/05/2024
JMK	CURAGE / NETTOYAGE DES CONDUITES AUX ATELIERS RUE RENE SCHMITT	523,90	13/05/2024
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VOITURE ZOE D-222-FR MAI 2024	71,48	13/05/2024
TP SERVICE	PIQUETS DE CHANTIER POUR ESPACES VERTS PARC BODEN	108,96	13/05/2024
TP SERVICE	ADAPTATEUR COMPACT POUR LES ATELIERS	31,68	13/05/2024
TP SERVICE	FILTRE A EAU POUR NETTOYEUR HAUTE PRESSION	34,44	13/05/2024
MISTRAL-01	ECRAN POUR CHARGEE DE COMMUNICATION	226,80	13/05/2024
BUREAU VALLEE	2 PORTE-MANTEAUX POUR LES DEUX RELAIS LECTURES	184,00	13/05/2024
BUREAU VALLEE	PORTES PARAPLUIES / CHEVALETS / CORBEILLES RELAIS LECTURES	113,55	13/05/2024
ELECTIS BURKLE	OSRAM NEON TUBE POUR ARTHUSS	108,72	13/05/2024
ENFANTILLAGES	INITIATION AUX ARTS DU CIRQUE CLASSE CE1 ECOLE DAME BLANCHE	291,95	14/05/2024
FOUSSIER	DISPOSITIF DE FERMETURE BADGE - POLE SPORTIF	6 292,80	15/05/2024
EVE RISQUE	VERIFICATION ANNUELLE DU DISPOSITIF LDV EN TOITURE DU POLE SPORTIF	360,00	15/05/2024
BERGER LEVRAULT	ABONNEMENT BLES FACTURATION DU 01/01/24 AU 31/12/24	87,31	15/05/2024
GARAGE LAUBER	ENTRETIEN VEHICULE KANGOO EY-807-MA	822,96	15/05/2024
TP SERVICE	REPLACEMENT DES QUATRE GALETS DU TIRE-PALETTES ATELIERS	191,98	15/05/2024
TP SERVICE	REPARATIONS SUR TRACTEUR JOHN DEERE CY-940-CV	329,88	15/05/2024
COSEEC	PRESTATIONS MECANIQUES PRINTEMPS 2024 - TERRAIN FOOTBALL ANNEXE	817,88	15/05/2024
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION PRINTEMPS 2024 - TERRAIN D'HONNEUR	687,96	15/05/2024
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION PRINTEMPS 2024 - TERRAIN FOOTBALL ANNEXE	294,84	15/05/2024
LYRECO FRANCE	FOURNITURES DIVERSES POUR STOCK MAIRIE	588,32	15/05/2024
VET PRO	CHAUSSURES DE SECURITE	114,00	15/05/2024
VET PRO	CHAUSSURES DE SECURITE	125,16	15/05/2024
LEITZ SARL	COUTEAU POUR RABOT POUR MENUISERIE	70,63	15/05/2024
FOUSSIER	METRE 5X25MM TECHPRO POUR ATELIERS	21,49	15/05/2024
FOUSSIER	SERRURE A50 POUR POLE SPORTIF	12,25	15/05/2024
FOUSSIER	PASSE CABLE POUR RELAIS LECTURE WINTZENHEIM	4,42	15/05/2024
BLEGER JUS	CIMENT GRIS 25KG POUR VOIRIE	5,81	15/05/2024
BLEGER JUS	FEUILLURE AQUILON ALU POUR ECOLE DAME BLANCHE	145,94	15/05/2024
BLEGER JUS	POINTE TETE PLATE POUR LES ATELIERS	15,53	15/05/2024
BLEGER JUS	TRUELLE / BETON / AEROSOL MULTI-MATERIAUX POUR LA VOIRIE	313,13	15/05/2024
BLEGER JUS	RUBAN SIGNALISATION POUR VOIRIE	24,00	15/05/2024
BLEGER JUS	ENTRETOISE COURTE POUR ECOLE DAME BLANCHE	17,87	15/05/2024
PPG DISTRIBUTIO	PREMIOR SATINE POUR MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	37,96	15/05/2024
PPG DISTRIBUTIO	PROGOLD POUR JOURNEE CITOYENNE	143,83	15/05/2024
WINTZEDIS	6 THERMOS POUR JOURNEE CITOYENNE 2024	29,50	15/05/2024
WINTZEDIS	8 BOUTEILLES DE GAZ POUR DESHERBAGE	247,20	15/05/2024
CHAMPION	PISTOLET POMME METAL POUR ECOLE MATERNELLE DE WINTZEHEIM	20,14	15/05/2024
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES ELECTRIQUES POUR ECLAIRAGE PUBLIC	841,63	15/05/2024
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES ELECTRIQUES POUR ECOLE DAME BLANCHE	302,69	15/05/2024
FERTAL	DOPOMAT 5L DETERGENT POUR AUTOLAVEUSE POUR DIVERS BATIMENTS	131,47	15/05/2024
FOUSSIER	LUBRIFIANT SILICONE POUR POLE MEDICAL WINTZENHEIM	16,48	16/05/2024
SICA 68	INTERVENANT CROSSFIT ET STRUCTURE GONFLABLE	550,00	16/05/2024
MAJUSCULE HISLE	PEINTURES ACRYLIQUES ET POCHETTES POUR ECOLE MATERNELLE WINTZ	159,50	16/05/2024

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
MISTRAL-01	2 IMPRIMANTES BROTHERS MULTIFONCTIONS POUR LES RELAIS LECTURES	3 848,40	22/05/2024
GESCIME	MIGRATION VERS GESCIME CARTOGRAPHIE - INSTALLATION - FORMATION	3 300,00	22/05/2024
NCC INFO	RENOUVELLEMENT FIREWALL CLAVISTER 2024	3 120,00	22/05/2024
HORMALYS	FOURNITURES DE TERREAUX ET TOILE POUR MARCHÉ AUX FLEURS	1 003,05	22/05/2024
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE UNGERER ET SALLE LAURENTIA AVRIL 2024	554,40	22/05/2024
KUNEGEL	TRANSPORT PISCINE - ECOLE LES CEDRES LOGELBACH - AVRIL 2024	435,00	22/05/2024
E.I. GRAVURE	GRAVURE DE 2 MEDAILLES DE LA VILLE POUR JUMELAGE	60,00	22/05/2024
FREPPEL EDAC	IMPRESSION INVITATIONS A5 QUADRI RECTO POUR LES 2 RELAIS LECTURE	73,20	22/05/2024
JECKERT B	100 BRETZELS ET 10 KOUGELHOPFS POUR CEREMONIE PATRIOTIQUE	256,89	22/05/2024
JECKERT B	9 CROISSANTS ET 7 PETITS PAINS POUR MARCHÉ AUX FLEURS	19,55	22/05/2024
CAVES DU CHALET	BOISSONS VINS ET BIERES POUR JOURNEE CITOYENNE DU 04/05/24	214,74	22/05/2024
GROUPE MONITEUR	DOCUMENTATION SERVICE TECHNIQUE - REGLEMENT DE SECURITE ERP	199,00	22/05/2024
MISTRAL-01	MAINTENANCE SOLUTION FLEX BACKUP PRO SERVEUR AVRIL 2024	354,00	22/05/2024
MISTRAL-01	SOLUTION SURVEILLANCE FLEX ANTISPAM AVRIL 2024	72,00	22/05/2024
COLMAR EAU	CURAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS AVRIL 2024	153,30	22/05/2024
BUREAU VALLEE	FOURNITURES DE 48 CHEVALETS - RELAI LECTURE WINTZENHEIM	221,52	22/05/2024
BLUE PISCINE	PRODUITS CHLORE ET DESINFECTANT POUR FONTAINES	180,00	22/05/2024
WINTZEDIS	8 BOUTEILLES DE GAZ POUR DESHERBAGE	247,20	22/05/2024
FERTAL	POUBELLES BASCULANTES SWING 25L POUR LES 2 RELAIS LECTURE	31,20	22/05/2024
BERNER	SILICONE SANITAIRE POUR DIVERS BATIMENTS	44,80	22/05/2024
ADELYA	LAVETTES MIRACLES POUR DIVERS BATIMENTS	201,19	22/05/2024
ADELYA	PAPIER HYGIENE POUR LE POLE SPORTIF	76,39	22/05/2024
BNP PARIBAS	LOCATION EZ GED DU 01/03/2024 AU 31/05/2024	552,00	23/05/2024
MOVO BOARDS	REPAS JURY DE CONCOURS MO NOUVELLE GENDARMERIE	375,00	23/05/2024
ESPACE PRO TECH	SACOCHES PORTE DOCUMENTS POUR DISTRIBUTION GAZETTE	70,00	23/05/2024
ESPACE PRO TECH	EPI POMPIERS	2 990,00	23/05/2024
COMMENT LUI DIR	GERBE DE FLEURS POUR LA CEREMONIE - JOURNEE DU SOUVENIR	100,00	27/05/2024
WINTZEDIS	CAFE POUR MAIRIE	33,08	27/05/2024
JECKERT B	100 BRETZELS ET 8 KOUGELHOPFS POUR JOURNEE DU SOUVENIR	229,57	27/05/2024
CAVES DU CHALET	EAU ET JUS DE FRUIT	613,58	27/05/2024
BNP PARIBAS	LOCATION EZ GED DU 01/06/2024 AU 31/08/2024	552,00	27/05/2024
ALSA EVENT	LOCATION SONO POUR LA CHAPELLE DES BOIS	52,75	27/05/2024
LOCAM	LOCATION 1 DAE PATRIOT CONNECT POLE MEDICAL LOGELBACH	223,20	29/05/2024
LOCAM	LOCATION 1 DAE PATRIOT CONNECT POLE MEDICAL WINTZENHEIM	223,20	29/05/2024
MG FIL	MISSION AMO RENOUVELLEMENT MARCHES DE TELECOMMUNICATION	2 424,00	29/05/2024
SATD EQUIP	CONTRAT DES MAINTENANCES DES AIRES DE JEUX	2 773,20	29/05/2024
BODET	REMISE EN SERVICE DU TINTEMENT CLOCHE 4 - EGLISE ST LAURENT WINTZ	1 670,40	29/05/2024
LOCAM	LOCATION 5 DAE PATRIOT CONNECT ET 5 ELECTRODES PEDIATRIQUE	1 116,00	29/05/2024
AUTO-ECOLE CECA	JOURNEE LITTLE DRIVER VACANCES DE PRINTEMPS	400,00	29/05/2024
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE DU 01/07/2024 AU 30/09/2024	186,20	29/05/2024
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS DU 01/07/2024 AU 30/09/2024	398,58	29/05/2024
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES DE GAZ ATELIERS	18,41	29/05/2024
AMAZON BUSINESS	POST-IT MAIRIE DE WINTZENHEIM	9,98	29/05/2024
AMAZON BUSINESS	AGRAFEUSES MAIRIE DE WINTZENHEIM	7,58	29/05/2024
AMAZON BUSINESS	BLOC NOTE / CAHIERS / STYLO SURLIGNEURS SERVICES MAIRIE	42,62	29/05/2024
AMAZON BUSINESS	LOT DE 12 STYLO PILOT V-BALL POUR STOCK MAIRIE DE WINTZENHEIM	32,06	29/05/2024
AGRIVALOR	TRAITEMENT DES DECHETS VERTS EN VRAC AVRIL 2024	335,66	29/05/2024

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
SAGOS	SEDIM PATENT BATI PBB POUR MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	77,88	29/05/2024
LEITZ SARL	PLAQUETTE REVERSIBLE POUR MENUISERIE	90,00	29/05/2024
CLOR RAOUL	ADHESIFS POUR PANNEAUX DE VOIRIE	279,60	29/05/2024
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES ELECTRIQUES POUR ECOLE DAME BLANCHE	259,51	29/05/2024
ELECTIS BURKLE	BLOC AUTONOME D'ECLAIRAGE DE SECURITE DATI - MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	176,89	29/05/2024
REALBATI	MISSION SPS - REALBATI ROUTE DE COLMAR	792,00	29/05/2024
JOST Jean-Paul	DEBROUSSAILLEUSE STELLA NIMBUS 32 PRO / JOST JP	1 415,16	29/05/2024
MISTRAL-01	AJOUT 14 LICENCES POUR ACCES PORTAIL DES ACHATS	2 772,00	29/05/2024
J&K CONSTRUCTIO	REPRISE DES MACONNERIES ET CREPIS SOUS TOITURE - SALLE LAURENTIA	5 161,20	29/05/2024
SIGNATURE	SIGNALISATION CROISEMENT RD83 / ROUTE DE COLMAR	7 543,02	03/06/2024
AUGUSTO	REALISATION D'UN BLASON - JUMELAGE	1 050,00	03/06/2024
BUREAU BIBLIOTH	MOBILIERS POUR LES DEUX RELAIS LECTURE	27 310,60	03/06/2024
EVE RISQUE	VERIFICATION GENERALE SEMESTRIELLE EQUIPEMENT DE TRAVAIL	665,71	03/06/2024
JMK	CURAGE / NETTOYAGE SITE GENS DU VOYAGE	461,71	03/06/2024
ADELYA	SEAU 15L POUR LES ATELIERS	84,91	03/06/2024
GUSTAVE MULLER	FOURNITURES DE TOILE PROSILO	78,50	03/06/2024
TP SERVICE	REPARATIONS SUR DEBROUSSAILLEUSE BOMFORD TURNER	233,09	07/06/2024
JMK	CURAGE / NETTOYAGE ETANG DE PECHE LA FORGE	427,70	07/06/2024
COLMAR EAU	CURAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS MAI 2024	153,30	07/06/2024
KONE	REPARATION ASCENSEUR ARTHUSS	276,00	07/06/2024
PROLIANS SCHMER	TOLE PERFOREE GALVA POUR APPARTEMENTS PRESBYTERE LOG	234,00	07/06/2024
PROLIANS SCHMER	CADENAS POUR SALLE LAURENTIA	9,41	07/06/2024
MICHEL ETS GUNS	HARNAIS / GRAISSE POUR ESPACES VERTS	188,08	07/06/2024
TOUT FAIRE MATE	SCIE SABRE / BATTERIES / LAMES - POUR POMPIERS	864,77	07/06/2024
EGLINDOER	RACCORD PVC POUR AROSAGE - ESPACES VERTS	16,54	07/06/2024
ALSACE ARR	TUBING 4/7 NOIR - PIECE ARROSAGE - ESPACES VERTS	30,00	07/06/2024
ONF VEGETIS	DIAGNOSTIC VISUEL ET SONORE 2024	2 419,20	07/06/2024
TP SERVICE	REPARATIONS BALAYEUSE MATHIEU MC 200	1 668,42	07/06/2024
TP SERVICE	REPARATIONS SUR RENAULT MASTER EX-712-RV	1 493,28	07/06/2024
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE UNGERER ET SALLE LAURENTIA	831,60	07/06/2024
ROSETTE FL	PLANTES LIVREES A LA CHAPELLE DES BOIS - JOURNEE DU SOUVENIR - CMJ	100,00	07/06/2024
CASA GINA	REPAS 1 GENDARME - PISTE ROUTIERE	18,00	07/06/2024
FUCHS BOU	12 MINIS VIENNOISERIES POUR REUNION	8,23	07/06/2024
FUCHS BOU	BRETZELS ET KOUGELHPFS POUR INAUGURATION RELAIS LECTURE	143,75	07/06/2024
SCHOEPFER XAVIE	VINS ELECTIONS	255,36	07/06/2024
CAVES DU CHALET	BOISSONS POUR ELECTIONS	315,64	07/06/2024
JOCATOP	MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR ECOLE LES CEDRES	680,00	07/06/2024
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE - ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	42,19	07/06/2024
AMAZON BUSINESS	RUBAN DYMO POUR MAIRIE DE WINTZENHEIM	12,89	07/06/2024
AMAZON BUSINESS	SOURIS TIPP-EX EASY POUR STOCK MAIRIE DE WINTZENHEIM	46,38	07/06/2024
HORMALYS	CASQUE ANTI-BRUIT EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	49,44	07/06/2024
WINTZEDIS	SUCRES ET BRUMISATEURS POUR ELECTIONS EUROPEENNES	38,43	07/06/2024
MIROITERIE	GLACE CLAIRE DE 3MM - CADRE JUMELAGE	60,00	07/06/2024
BLEGER JUS	LATTE A TOIT POUR ELECTIONS	71,84	07/06/2024
BLEGER JUS	LATTE A TOIT POUR PARC DE LA FORGE - RDV AUX JARDINS	119,74	07/06/2024
HEINTZ HEN	CYLINDRE VACHETTE POUR GYMNASSE DE WINTZENHEIM	449,77	07/06/2024

HEINRICH C	PIQUETS DE CHANTIER POUR ESPACES VERTS	30,00	07/06/2024
BERNER	EASYCLAS / COLLE BOIS POUR ATELIERS	93,98	07/06/2024
ADELYA	LINGETTES ANTISEPTIQUES DESINFECTANTES BUREAU DEVOTE ELECTIONS	210,65	07/06/2024

Marché de télécommunications : (Actes d'engagement signés le 17/05/2024)

Lot 1 : Téléphonie fixe analogique :	CELESTE	8 712.00 € HT
Lot 2 : Téléphonie Mobiles et M2M :	SFR	18 657.60 € HT
Lot 3 : Interconnexion des sites et téléphonie fixe IP :	CELESTE	55 532.40 € HT

Marché de maîtrise d'œuvre renaturation cours des écoles : (Acte d'engagement signé le 07/05/2024)

IXO 34 875.00 € HT

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage construction d'une nouvelle gendarmerie -Conseil dans la phase réalisation : (AE signé le 03/06/2024)

TOUT UN PROGRAMME 12 100.00 € HT

Concours de maîtrise d'œuvre construction d'une nouvelle gendarmerie : (AE signé le 14/05/2024)

BUOB 755 800.00 € HT

Acquisition d'une chargeuse sur pneus : (AE signé le 07/05/2024)

TP SERVICE 57 000.00 € HT (87 300.00 € HT – 30 300.00 € HT reprise)

Marché Assurance Dommages aux biens : infructueux

Locations de salles :

SALLE LAURENTIA

26/04/2024 : Fiançailles - Location pour un montant de 500 euros

22/05/2024 : Obsèques - Location pour un montant de 150 euros

01 et 02/06/2024 : Soirée années 80 des Copains d'abord - Location pour un montant de 200 euros

SALLE UNGERER

23/03/2024 : Anniversaire - Location pour un montant de 300 euros

13/04/2024 : Baptême - Location pour un montant de 400 euros

17/04/2024 : Obsèques - Location pour un montant de 150 euros

18/04/2024 : AG de la Copropriété Esplanade - Location pour un montant de 250 euros

19/05/2024 : Baptême - Location pour un montant de 300 euros

02/06/2024 : Confirmation - Location pour un montant de 200 euros (employée)

HALLE DES FETES

01/04/2024 : Loto du Pays de Colmar Athlétisme - Location pour un montant de 350 euros

03/04/2024 : AG du Crédit Mutuel -Location gratuite selon convention

06 et 07/04/2024 : Brocante geek New Electro order - Location pour un montant de 350 euros

14/04/2024 : Pastorale évangélique - Location pour un montant de 125 euros

20 et 21/04/2024 : Bourse aux livres Arsea Esat - Location pour un montant de 175 euros

27 et 28/04/24 : Bourse aux vélos des Scouts - Location pour un montant de 125 euros

08/05/2024 : Challenge d'échecs de la Dame Blanche - Location pour un montant de 125 euros

19/05/2024 : Festival du Groupe folklorique portugais - Location pour un montant de 125 euros

25/05/2024 : Kermesse du Crédit Mutuel - Location pour un montant de 390 euros

02/06/2024 : Marche populaire 2A2M - Location pour un montant de 125 euros

CLUB HOUSE SAINT GILLES

20/04/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros

23/04/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros

29/04/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 200 euros

04/05/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros

01/06/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 200 euros

07/06/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros

14/06/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros

CHALET APP

30/03/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros

01/04/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 200 euros

20/04/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros

28/04/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 200 euros

30/04/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros

ARTHUSS

16/04/2024 : Réunion entreprise HORMALYS - Location pour un montant de 600 euros (Auditorium)

30/05/2024 : AG Coropriété jardin des vignes 2 - Location pour un montant de 110 euros (Salle 5)

01/06/2024 : Réunion du Crédit Mutuel - Location pour un montant de 150 euros (Salle 1)

4. **Création des régies comptables** : aucune décision

5. **Délivrances des concessions dans les cimetières** :

Ancien cimetière de Wintzenheim :

04/06/2024 : Renouvellement de la concession Section G – Tombe 139 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

Nouveau cimetière de Logelbach :

29/04/2023 : Achat de la concession Section C – Tombe 1 pour une durée de 30 ans pour un montant de 640€.

Nouveau cimetière de Wintzenheim :

31/05/2024 : Renouvellement de la concession Section H – Tombe 058 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

15/05/2024 : Achat de la concession Section J – Tombe 9 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

Espace cinéraire de Wintzenheim :

18/04/2024 : Renouvellement de la cavurne 06 pour une durée de 15 ans pour un montant de 250€.

03/06/2024 : Achat de la cavurne 32 pour une durée de 15 ans pour un montant de 250€.

Espace cinéraire de Logelbach :

27/03/2024 : Achat de la colonne 12 – face A – case 7 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

28/03/2024 : Achat de la colonne 23 – face B – case 48 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

18/04/2024 : Achat de la colonne 14 – face B – case 48 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

6. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision

7. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision

8. Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :

ADVEN honoraires d'avocat – Audition Monsieur Denis ARNDT suite à l'incendie à la Forge - 3960,00 € - 06/03/2024

ADVEN honoraires d'avocat – Réunion assurances – 1200,00 € - 06/03/2024

ADVEN honoraires d'avocat Rédaction du mémoire recours Free Mobile – 2880,00€ - 12/02/2024

ADVEN honoraires d'avocat – Audience devant la cour administrative d'Appel de Nancy – 648,00 €-22/05/2024

9. Reprises d'alignement : aucune décision

10. Actions en justice ou de la défense de la commune : aucune décision.

11. Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€ : aucune décision

12. Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 € : aucune décision

13. Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre : aucune décision